

Analyses et perspectives macroéconomiques du Tchad

Septembre 2002

**AGENCE FRANÇAISE DE
DEVELOPPEMENT**

DIRECTION DE LA STRATEGIE
DEPARTEMENT DES POLITIQUES GENERALES

Division des Etudes Macro-économiques

Benoit Massuyeau

AVERTISSEMENT : *les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de Développement.*

Avant-propos et remerciements

Une mission de la division de la macroéconomie de l'AFD a séjourné à N'Djamena. L'objectif de cette mission est double. Il est, d'une part, de préparer le prochain rapport sur les perspectives économiques et financières des pays de la zone franc, et donc de procéder à une actualisation des données macro-économiques tchadiennes en se concentrant plus particulièrement sur les grands postes comptables que constituent le commerce informel avec le Nigeria, les investissements pétroliers et leur impact sur l'économie tchadienne et les recettes pétrolières à venir. D'autre part, cette mission avait pour but de produire différentes analyses sur des sujets a priori importants aujourd'hui au Tchad : le désendettement (initiative PPTE) et le ré-endettement en cours de l'Etat tchadien, les réformes structurelles et le processus d'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté. Ce rapport est composé de trois parties :

- la première est consacrée à une estimation des exportations informelles de bétail au Nigeria ;

- la deuxième partie développe des éléments d'appréciation quantitatifs des effets macro-économiques du projet Doba au Tchad ;

- la troisième partie est consacrée aux perspectives économiques et financières du Tchad (partie reprise dans le prochain rapport Jumbo sur les prévisions macroéconomiques en zone franc).

Une annexe développe une analyse critique du dispositif administratif mis en place en vue d'accélérer l'élaboration du DSRP. Enfin, un document sur la solvabilité et la soutenabilité de la dette tchadienne intégrant les recettes pétrolières à venir sera disponible prochainement.

La mission tient à remercier le Directeur de l'agence de N'Djamena, M. Louis L'Aot et M. Voiriot, pour la préparation de cette mission et leur accueil, ainsi que tous les membres de l'agence. Nos remerciements vont également à toutes les personnes rencontrées au cours de cette mission, notamment, M. Bakhit, Coordonnateur de la Cellule Economique ; Mme Laurence ALLAIN,

Représentante Résidente du FMI ; M. Nabia Kana, Directeur de l'INSEED et Mme Baya KEBIRI, Conseillère technique et M. Bachar (Brahim Adoum), Ingénieur statisticien ; M. Dinanko NGONIBE, Directeur des Etudes et de la Prévision (Ministère des Finances), M. Harba Kamis, Directeur de la Planification (Ministère de la Promotion Economique), M. Chemi KOGRIMI, PDG de la SGTB ; M. David KAMANO, attaché de Coopération de l'Ambassade de France ; M. DJAGBA Balandi, Directeur des Etudes à la BEAC ; M. Guy MALLET, Directeur Général de la BIAT ; M. Ronald ROYAL, Directeur Général de Esso Exploration Inc ; M. Spyros POLYCANDRIOTIS de la Délégation de l'Union Européenne ; M. Gregor BINKERT, Représentant Résident de la Banque mondiale ; M. Marc MADENGAR BEREMADJI, Secrétaire Général du CNPT ; M. Ousman Matar Breme , Directeur de la Dette (Ministère des finances).

PLAN DU DOCUMENT

ANALYSES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES DU TCHAD	6
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.....	6
PARTIE 1.- LE COMMERCE INFORMEL DU BÉTAIL	9
<i>1.1. Quelques données sur le cheptel et sur la production annuelle.....</i>	<i>10</i>
<i>1.2.- Les données disponibles sur les exportations de bovins.....</i>	<i>11</i>
<i>1.4.- Estimation du manque à gagner pour l'Etat tchadien dans le cas des exportations de bovins vers le Nigeria</i>	<i>14</i>
<i>1.5.- L'impact de cette réévaluation sur la balance des paiement et sur le critère de soutenabilité de la dette</i>	<i>14</i>
<i>1.6.- Traitement des flux informels dans la maquette Jumbo</i>	<i>15</i>
1.6.1.- Intégration des valeurs et des prix : prévision et déterminants des exportations de bétail	15
1.6.2.- Contreparties des exportations de bétail dans l'équilibre emploi / ressources	16
PARTIE 2.- LE PÉTROLE AU TCHAD : LES INVESTISSEMENTS D'AUJOURD'HUI ET LES RECETTES DE DEMAIN	17
<i>2.1.- L'organisation : l'Etat tchadien, le consortium et les contractants.....</i>	<i>17</i>
<i>2.2.- Le coût du projet et les investissements touchant l'économie tchadienne.....</i>	<i>18</i>
<i>2.3.- Les bénéfices à court terme : les grands travaux profitent-ils à l'économie tchadienne ?.....</i>	<i>20</i>
<i>2.4.- Estimation de l'impact macro-économique à court terme pour le Tchad à partir de la maquette Jumbo</i>	<i>22</i>
<i>2.4.- Doba : un rendez-vous manqué ?.....</i>	<i>24</i>
<i>2.5.- La gestion des revenus pétroliers.....</i>	<i>25</i>
2.5.1.- Les revenus pétroliers.....	25
2.5.2.- La loi de gestion des revenus pétroliers.....	28
Dispositions générales	28
L'affectation des revenus.....	28
Mécanismes de gestion des comptes spéciaux.....	28
Le contrôle	29
Commentaires critiques	29
PARTIE 3.- PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES AU TCHAD	31
<i>3.1.- Estimations 2002 et prévisions 2003.....</i>	<i>32</i>
3.1.1.- La production agricole	32
La production vivrière.....	32
La production et les revenus du coton.....	33
3.1.2.- Les indicateurs de conjoncture : les exportations de l'OCDE au Tchad et l'indice de production industrielle.....	35
3.1.3.- Résultats des prévisions de croissance pour 2002 et 2003	38
En 2002 : une croissance à deux chiffres grâce au boum des dépenses d'investissement sur ressources extérieures	38
En 2003 : le bénéfice des effets d'entraînement de la bonne conjoncture de 2002 et un avant-goût des bénéfices du pétrole.....	39

En 2004 : l'arrivée du pétrole et une croissance de 65%	39
3.2.- <i>Les finances publiques en 2002 et 2003</i>	41
3.2.1.- Le TOFE prévisionnel : comparaison avec le TOFE FMI.....	41
3.2.2.- Les réformes structurelles attendues pour 2002.....	41

ANNEXES

ANNEXE A.- LE TRACÉ DU PIPELINE DOBA (TCHAD) / KRIBI (CAMEROUN)	45
ANNEXE B.- LISTE DES ENTREPRISES TCHADIENNES DU SECTEUR FORMEL (SOURCE BEAC, N'DJAMENA, SERVICE DES ÉTUDES).....	46
ANNEXE C.- LA LOI PORTANT GESTION DES REVENUS PÉTROLIERS	47
ANNEXE D.- TERMES DE RÉFÉRENCES DE LA MISSION MACRO-ÉCONOMIQUE AU TCHAD	53
ANNEXE E.- LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES AU COURS DE LA MISSION	55

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.- PROFIL D'ÉVOLUTION DU PIB EN VALEUR « AVEC ET SANS DOBA »	24
GRAPHIQUE 2.- PRODUCTION EN MILLIONS DE BARILS ET RECETTES PÉTROLIÈRES POUR L'ÉTAT TCHADIEN	26
GRAPHIQUE 3.- DÉCOMPOSITION DES RECETTES PÉTROLIÈRES.....	26
GRAPHIQUE 4.- CROISSANCE DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE	33
GRAPHIQUE 5.- STATISTIQUES MIROIR : L'ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PAYS DE L'OCDE AU TCHAD COMME ESTIMATEUR DE L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS TCHADIENNES.....	37
GRAPHIQUE 6.- L'INCIDE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (L'IPIC) : UN INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TCHADIENNE.....	37

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.- CHEPTTEL ET PRODUCTION EN MILLIERS DE TÊTES.....	10
TABLEAU 2.- EXPORTATIONS DE BÉTAIL SUR PIEDS EN 2000.....	11
TABLEAU 3.- EXPORTATIONS DE BOVINS (SAUF AUTRE INDICATION) SELON LES SOURCES.....	11
TABLEAU 4.- TROIS MÉTHODES D'ESTIMATIONS DES EXPORTATIONS DE BOVINS.....	12
TABLEAU 5.- EXPORTATIONS DE BOVINS : COMPARAISON ENTRE ESTIMATIONS DU FMI / BEAC / INSEED ET ESTIMATIONS AFD	13
TABLEAU 6.- PRINCIPAUX BIENS EXPORTÉS SELON LES SOURCES POUR L'ANNÉE 2001	13
TABLEAU 7.- MANQUE À GAGNER POUR L'ÉTAT TCHADIEN.....	14
TABLEAU 8.- LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONTRACTANTES DU PROJET DOBA	18
TABLEAU 9.- COÛT GLOBAL DU PROJET : ALLOCATION PAR PAYS BÉNÉFICIAIRES.....	19
TABLEAU 10. RÉPARTITION DANS LE TEMPS DES COÛTS DU PROJET IMPUTABLE À LA PARTIE TCHADIENNE20	

TABLEAU 11.- CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE SUPPLÉMENTAIRE APPORTÉE PAR LE PROJET : ESTIMATION JUMBO	21
TABLEAU 12.- EQUILIBRE EMPLOI- RESSOURCES : L'« EFFET DOBA »	23
TABLEAU 13.- RECETTES PÉTROLIÈRES DE L'ETAT TCHADIEN EN MILLIONS DE DOLLARS (BARILS À 20 DOLLARS)	27
TABLEAU 14.- RECETTES PÉTROLIÈRES DE L'ETAT TCHADIEN EN MILLIARDS DE FRANCS CFA (BARILS À 20 DOLLARS ET DOLLAR À 700 FRANCS CFA)	27
TABLEAU 15.- RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB COURANT EN 2000 ET 2004 (SOURCE : INSEED).....	31
TABLEAU 16.- CROISSANCE DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE ET DES PRIX.....	33
TABLEAU 17.- STRUCTURE DES COÛTS DE PRODUCTION ET DE MISE SUR LE MARCHÉ (EN FRANCS CFA PAR KILOGRAMME).....	34
TABLEAU 18.- PRODUCTION DE COTON ET PRIX INTERNATIONAL : PRÉVISIONS POUR LES CAMAPGNES 2002/03 ET 2003/04.....	35
TABLEAU 19.- ESTIMATIONS ET PRÉVISIONS DE CROISSANCE POUR LES ANNÉES 2002 ET 2003.....	38
TABLEAU 20. PRÉVISIONS SUR LE TOFE (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA).....	40
TABLEAU 21.- TAUX DE PRESSION FISCALE DANS LES PAZF (RECETTES BUDGÉTAIRES SUR PIB).....	42

Analyses et perspectives macroéconomiques du Tchad

RESUME ET CONCLUSIONS

1. Le Tchad est un pays sahélien d'Afrique centrale qui entretient des relations commerciales séculaires avec les régions forestières et côtières du Golfe de Guinée. Aujourd'hui, le Tchad exporte principalement du bétail vers les populations urbaines du Nigeria. En retour, il importe des produits manufacturés de ce pays. Mais il est difficile de connaître l'ampleur de ces échanges dans la mesure où ils s'effectuent en marge de la légalité. Nous nous sommes efforcés au cours de cette mission à procéder à une estimation des exportations de bovins vers le Nigeria. Il apparaît ainsi à partir des trois méthodes d'estimation disponibles que le nombre de têtes exportées en 2000 et 2001 est de l'ordre de 500 à 700 mille, le prix moyen à la frontière tchadienne est compris entre 100 à 150 mille francs CFA¹. Ces trois méthodes convergent ainsi vers une valeur exportée de l'ordre de 70 à 80 milliards de francs CFA. Cette réévaluation des exportations de bovins vers Nigeria porte en fait le bétail comme le premier poste d'exportations du Tchad (75 milliards en 2001), après le coton (48 milliards en 2001). Comme environ 65% de ces exportations passent les frontières en fraude, l'Etat est confronté à un manque à gagner de l'ordre de 3-4 milliards de francs CFA (4-5% des recettes budgétaires de 2001).
2. Il convient néanmoins d'utiliser avec prudence ces estimations notamment en ce qui concerne le calcul des ratios limites utilisées par les bailleurs de fonds pour évaluer les performances macroéconomiques du Tchad. En effet, les monographies montrent que les exportations de bétail tchadien ont pour contrepartie des importations de produits manufacturés en provenance du Nigeria, permettant ainsi aux commerçants à la fois de recycler les nairas obtenues en francs CFA si les transactions portant sur le bétail au Nigeria se font en nairas, et de réinvestir le fruit des ventes de bétail dans une seconde activité parallèle. Par conséquent, il serait erroné de penser que les

¹ Il s'agit du prix moyen de vente à la frontière c'est à dire une moyenne n'incluant que partiellement les taxes à l'exportation compte tenu du fait que la majorité du bétail passe en fraude les frontières.

disponibilités en devises provenant des exportations sont plus fortes que ne laissent penser les données officielles sur le commerce extérieur, et ainsi de conclure que la soutenabilité de la dette extérieure mesurée par le ratio « dette sur exportations » est sous-estimée. Les ventes informelles de bétail étant recyclées dans l'achat de produits nigériens, elles n'ont en effet pas d'impact sur la capacité du Tchad à rembourser sa dette régulièrement.

3. Les effets de la découverte de pétrole sur l'économie tchadienne sont doubles. Le premier effet, que l'on observe aujourd'hui, est celui des grands travaux d'exploitation. D'après le FMI, ces effets auraient été relativement importants en 2001 puisque les estimations actuelles sur le taux de croissance s'élèvent à 8,9% (8,1% pour la BEAC). On distingue d'une part, les effets dus à la masse salariale distribuée aux travailleurs locaux (4 milliards en 2001), et d'autre part, ceux correspondants à la valeur des contrats de sous-traitances obtenus par des entreprises tchadiennes (environ une vingtaine de milliards en 2001). Mais l'introduction de ces données dans le modèle Jumbo, en plus de l'actualisation des variables déterminantes comme la production et les prix des produits agricoles (vivriers et coton), ne suffisent pas à porter le taux de croissance calculé à 8-9%. Pour cela, nous devons faire l'hypothèse supplémentaire que les investissements privés non directement liés au projet Doba s'accroissent fortement au cours de l'année 2001 (de l'ordre de 50% en 2001, contre 15% en 2000).
4. Le projet Doba est un choc entrepris qui rapporte 0,4 point de croissance en 2000, 4 points de croissance en 2001, puis 1 point de croissance en 2002. Par la suite ces effets deviennent négatifs en 2003, puisqu'à partir de ce moment, l'économie tchadienne rejoint le sentier de croissance que l'on aurait sans ces grands travaux.
5. Le second effet, l'effet de long terme, est bien entendu le bénéfice de l'exploitation qui pourrait débuter fin 2003. A partir de ce moment, le Tchad va devenir un pays pétrolier. Le secteur pétrolier représentera 40 à 50% du PIB, et l'agriculture, l'élevage et le commerce ne contribueront qu'à hauteur de 30 à 35% du PIB (après avoir constitué près de 60% du PIB). En 2004, les recettes de l'Etat hors dons devraient passer d'à peu près 126 milliards de francs CFA à environ 240 milliards.
6. Les modalités de gestion de ces revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois champs de KOMÉ, MIANDOUM et BOLOBO font l'objet d'une loi promulguée par le Président de la République le 30 décembre 1998. Mais cette loi ne couvre en réalité que 55% des revenus pétroliers, c'est à dire les ressources générées par les redevances et les dividendes sur les sociétés TOTCO et COTCO qui devront être affectées sur des comptes spéciaux. Les ressources indirectes (l'impôt sur les sociétés pétrolières, la taxe sur le pipeline notamment) doivent être déposées

directement sur les comptes du Trésor Public, mais ne font pas l'objet du contrôle spécifique de leur utilisation prévu par la loi.

7. Celle-ci prévoit que 10% des ressources directes (10% des 45% des revenus totaux) doivent être déposés dans un compte d'épargne ouvert dans une institution financière internationale au profit des générations futures (cf. Réglementation de la BEAC). Toutefois, compte tenu, d'une part, de la faible capacité actuelle de l'administration à gérer de telles dépenses, et d'autre part, de l'instabilité de l'économie tchadienne qui devrait s'accroître du fait de la variabilité du cours du pétrole, on peut douter de la capacité de cette épargne à permettre une stabilisation à moyen et long terme des dépenses publiques et donc celui d'une certaine continuité de son programme de dépenses d'investissement. Réviser le taux d'épargne des recettes pétrolières à la hausse aurait de plus l'avantage de réduire les gaspillages qui accompagnent chaque boum des recettes publiques, et d'éviter également une appréciation trop brutale du taux de change réel.

8. L'économie tchadienne est entraînée depuis la fin 2000 sur un sentier de croissance assez exceptionnel. Après la stagnation des années 1999 et 2000 due à des mauvaises campagnes agricoles, l'économie tchadienne aurait connu en 2001 une croissance de l'ordre de 8-9%, en grande partie due aux effets du projet Doba mais également au redressement de la production vivrière. En 2002, sans savoir ce que sera le résultat de la prochaine campagne, on peut déjà penser que la croissance sera élevée en raison du doublement des dépenses publiques d'investissement (de 111 à 228 milliards de francs CFA). Toutefois la croissance dépendra du taux de réalisation de ces dépenses inscrites au TOFE. Pour 2003, toujours avec l'hypothèse d'une croissance de la production vivrière égale au taux de croissance des 5 dernières années, l'économie tchadienne devrait bénéficier à la fois des effets d'entraînement de la hausse des investissements publics de l'année précédente et du démarrage de l'exploitation pétrolière. Ainsi pour 2002 et 2003, le taux de croissance du PIB réel pourrait atteindre respectivement 13% et 8%.

9. Si les travaux relatifs au système d'exportation sont achevés selon le calendrier fixé par les compagnies pétrolières, le Tchad deviendra alors un pays pétrolier dès 2004. Les exportations pourraient avoisiner les 70 millions de barils de pétrole en 2004, et le taux de croissance sera de 65%.

PARTIE 1.- LE COMMERCE INFORMEL DU BETAIL

Le Tchad, tout comme une grande partie des pays de la zone franc à des degrés divers, entretient des relations commerciales non négligeables avec le Nigeria. Deux types de déterminants se dégagent et peuvent jouer ensemble (Massuyeau 2000). Le premier, plus immuable dans le temps, concerne la spécialisation naturelle de zones géographiques, qui constitue d'ailleurs, la base du commerce *précolonial* de longue distance. Du bétail, des peaux, du niébé, des oignons gagnent en effet le Nigeria et ses grands pôles urbains de consommation, et en retour du mil, du maïs, de la cola, entre autres produits, s'acheminent vers le Niger, le Tchad et le Nord-Cameroun. Ce commerce pourrait être officiel, mais son organisation, ou bien les apparentements ethniques et religieux liant les commerçants de chaque côté des frontières, facilitent souvent le transfert des biens par des voies informelles.

Le second type de déterminants repose sur des différentiels de prix induits par l'adoption de politiques économiques différentes de chaque côté des frontières. Par exemple, les restrictions commerciales imposées par le gouvernement nigérian au cours des années 1980 ont eu pour effet de développer le commerce informel avec les pays voisins au lieu de diminuer les importations de biens. De même, la dévaluation des francs CFA a également permis aux produits de la zone franc de gagner en compétitivité par rapport au Nigeria. Les exportations vers ce pays du bétail tchadien se sont fortement accrues (Herrera 1995).

Aujourd'hui, le Tchad continue à exporter du bétail en raison des vastes pâturages dont bénéficie exceptionnellement ce pays. Et il s'approvisionne en retour en produits manufacturés provenant du Nigeria (exporté ou réexporté par celui-ci).

Mais il apparaît en fait qu'une grande partie de ces échanges avec le Nigeria et avec l'ensemble de ces voisins (avec la Libye notamment en ce qui concerne le commerce de chameaux) suit des voies informelles à travers des organisations en réseaux très anciens. En raison de faibles moyens de contrôle dont ils disposent, les services douaniers se révèlent incapables de faire appliquer les réglementations nationales et sous-régionales en vigueur. Ainsi, il apparaît qu'une grande partie des exportations échappent à l'enregistrement comptable et aux droits de douane. Les exportations et les importations du Tchad apparaissent ainsi sous-estimées, et le manque à gagner pour l'Etat tchadien pourrait ne pas être négligeable.

Dans ce qui suit nous nous concentrons sur les exportations de bétail tchadien vers le Nigeria, à travers le territoire camerounais². Nous faisons l'hypothèse que les bénéfices ainsi réalisés permettent en retour l'approvisionnement en produits manufacturés nigériens qui sont ensuite revendus sur les marchés tchadiens.

1.1. QUELQUES DONNEES SUR LE CHEPTEL ET SUR LA PRODUCTION ANNUELLE

Le cheptel est évalué à environ 15-16 millions de têtes (essentiellement bovins, ovins-caprins et camelins). La production quant à elle, d'après les chiffres du Ministère de l'élevage repris par l'INSEED, est estimée à environ 3 millions de têtes (essentiellement bovins et ovins-caprins) dont environ 800 mille bovins. La valeur marchande correspondante, d'après l'INSEED, est évaluée à 90-100 milliards de francs CFA (en utilisant les prix moyens à la production³).

TABLEAU 1.- CHEPTEL ET PRODUCTION EN MILLIERS DE TETES

	1997	1998	1999	2000	2001
Cheptel (milliers de têtes)	13534	13900	14843	15323	15695
dont bovins			5712		
dont ovins-caprins			7376		
dont camélidés			1138		
Production (en milliers de tête)					
bovins	717	734	752	770	788
ovins-caprins	2026	2082	2139	2197	2258
camelins	61	62	64	65	67
Prix moyen à la production					
bovins	83	84	86	87	88
ovins-caprins	8	8	8	8	8
camelins	77	100	101	103	104
Valeur de la production (mds de FCFA)					
bovins	60	61,7	64,7	67,0	69,3
ovins-caprins	16	16,7	17,1	17,6	18,1
camelins	4,7	6,2	6,5	6,7	7,0

Source : BEAC et INSEED

² A noter que le Tchad exporte également des quantités importantes de camelins vers la Libye et le Soudan de façon informelle.

³ Il s'agit ici des prix à la production : le prix du boeuf est estimé à environ 85 000 francs CFA alors qu'il est vendu à environ 150 mille francs CFA à l'exportation.

1.2.- LES DONNEES OFFICIELLES DISPONIBLES SUR LES EXPORTATIONS DE BOVINS

Les exportations de bovins sont évaluées à environ 90 000 têtes par le Ministère de l'Elevage (chiffre de l'année 2000). L'essentiel de ces exportations est destiné au Nigeria (92%). Le reste est envoyé au Cameroun (6%), en RCA (1,5%) et en Libye (0,5%).

TABLEAU 2.- EXPORTATIONS DE BETAIL SUR PIEDS EN 2000

Destination	Nigeria	Cameroun	RCA	Libye	Soudan	Total
Espèce						
Bovins	82840	5793	1276	447	76	90432
Ovins/ caprins	8239	1194	703	8888		19024
Camelins	2621	17	nd	283	65	2986
Anes	274	nd	nd	nd	nd	274
Equins	3	2	nd	nd	nd	5

Source : Ministère de l'élevage

TABLEAU 3.- EXPORTATIONS DE BOVINS (SAUF AUTRE INDICATION) SELON LES SOURCES

Source	1999	2000	2001
Ministère de l'Elevage		90	
INSEED	369	385	399
BEAC (bétail tout confondu)	286	296	303

Mais d'après la plupart des observateurs, ces chiffres officiels apparaissent sous-estimés. De plus, il existe non seulement un problème de sous-estimation des quantités exportées mais également un problème d'hétérogénéité des estimations selon les sources (voir tableau 3). Ainsi, si le Ministère de l'Elevage avance le chiffre de 90 mille têtes de bovins exportés en 2000, l'INSEED estime ces exportations à 385 mille et la BEAC un montant très inférieur dans la mesure où les exportations de bétail tout confondu sont inscrites à 300 mille têtes.

1.3.- ESTIMATION DES EXPORTATIONS INFORMELLES DE BOVINS

Dans ce qui suit nous essayons de mener une estimation de ces flux exportés. Ainsi, pour évaluer l'ordre de grandeur des exportations de bovins vers le Cameroun et le Nigeria (principaux pays d'exportation), nous essayons trois méthodes d'estimation :

- la première consiste à partir de la production annuelle et à appliquer un coefficient d'exportations souvent avancé par les observateurs rencontrés de l'ordre de 0,75.

- la seconde consiste à partir de la production et à retrancher la consommation locale estimée à partir des tonnes de viande produite par l'abattoir de Farcha.

- enfin la troisième est celle de Duteurtre et al. (2001) dont les résultats sont repris dans le tableau suivant : les enquêteurs ont estimé par sondage les quantités transitant par les trois circuits principaux au Tchad (N'Djamena-Maïduguri, Bongor-Banki, Pala-Mubi).

TABLEAU 4.- TROIS METHODES D'ESTIMATIONS DES EXPORTATIONS DE BOVINS

ESTIMATION 1	Année 2000	Source
Production (milliers de têtes)	770	INSEED
Vente à l'exportation	80%	Estimation
Volume exporté (milliers de têtes)	616	Estimation
Prix de vente moyen à l'exportation obtenu avec :	110545	
valeur exportée	42,56	INSEED
volume exporté par milliers de têtes	385	INSEED
Valeur exportée (mds de francs CFA)	68	
ESTIMATION 2	Année 2001	Source
Production de viande à l'abattoir de Farcha (en tonnes)	7700	Abattoir
Estimation de la production nationale de viande	10000	Estimation
a) Equivalent en nombre de boeuf (milliers de têtes)	82	Estimation
b) Production de bovin (milliers de têtes)	788	INSEED
a) - b) Volume exporté (milliers de têtes)	706	Estimation
Prix de vente moyen	110545	INSEED
Valeur exportée (mds de francs CFA)	78	Estimation
ESTIMATION 3	Année 2000	Source
Volume exporté (milliers de têtes)	520	Duteurtre et al.
Prix moyen	150000	Duteurtre et al.
Valeur en mds de francs CFA	78	Duteurtre et al.
Partie non déclarée : 0,65%	50,7	Duteurtre et al.

Il apparaît d'après ces trois méthodes d'estimation (tableau 4 de la page suivante) que le nombre de têtes exportés est de l'ordre de 500 à 700 milles têtes, le prix moyen à la frontière tchadienne doit être de l'ordre de 100 à 150 mille francs CFA⁴ (au Nigeria le prix de vente est de l'ordre de 200 à 250 mille francs CFA). Les trois méthodes

⁴ Il s'agit du prix moyen de vente à la frontière c'est à dire une moyenne n'incluant que partiellement les taxes à l'exportation compte tenu du fait que la majorité du bétail passe en fraude les frontières.

d'estimation convergent vers une valeur exportée de l'ordre de 70 à 80 milliards de francs CFA.

La BEAC et l'INSEED procèdent déjà une ré-estimation des exportations de bétail grâce à un coefficient de redressement à partir de l'observation selon laquelle « les opérations [d'exportations] en règle ne représenteraient qu'un tiers de l'activité totale » (Réflexions prospectives sur l'élevage au Tchad, 1998, Ministère de l'Elevage). Ainsi les exportations de bétail en volume enregistrée par le Ministère de l'Elevage sont multipliés par 3. Pour 2000, la valeur des exportations de bétail ré-estimée par le Ministère de l'élevage s'élève à 50 milliards de francs CFA, contre 77 milliards d'après nos estimations.

TABLEAU 5.- EXPORTATIONS DE BOVINS : COMPARAISON ENTRE ESTIMATIONS DU FMI / BEAC / INSEED ET ESTIMATIONS AFD

	1998	1999	2000
Volume enregistré par Ministère de l'Elevage	108,5	95,4	98,6
Volume ré-estimés (milliers de têtes) par le FMI	325,5	286,2	295,8
Prix à l'exportation (millier de francs CFA)	150	150	165
Valeur (milliards de francs CFA)	48,8	42,9	48,8
Estimation Jumbo (milliards de francs CFA)	(68)	(70)	(77)

Si l'on procède à une réévaluation des données de l'INSEED / BEAC reprises par le FMI, il apparaît qu'en réalité les bovins constituent le premier poste d'exportations du Tchad, alors que les données officielles font figurer le coton en tête de liste des exportations de ce pays ou au même niveau que le bétail.

TABLEAU 6.- PRINCIPAUX BIENS EXPORTES SELON LES SOURCES POUR L'ANNEE 2001

	INSEED	BEAC	FMI	INSEED + ré-estimation
Bovins	44,7	45,0		75,0
Elevage (hors bovin)	4,03			4,03
Coton	48,2	39,9		48,2
Gomme arabique	10,8			10,8
Natron	6,1			6,1
Exportations de B	144	121,3	139,7	174,3
Exportations de B et S en 2001	181	155,8	176,6	211,3
Exportations de B et S en 2000	165	166,6	166,2	

1.4.- ESTIMATION DU MANQUE A GAGNER POUR L'ÉTAT TCHADIEN DANS LE CAS DES EXPORTATIONS DE BOVINS VERS LE NIGERIA

Si l'on considère que le nombre de bœufs non déclarés à l'exportation est de l'ordre de 338 000 têtes (chiffres de Duteurtre et *al.*), alors le manque à gagner pour l'Etat tchadien s'élève aux alentours de 3-4 milliards de francs CFA.

TABLEAU 7.- MANQUE A GAGNER POUR L'ÉTAT TCHADIEN

Nombre de bœufs exportés (officiel et informel)	520 000
Nombre de bœufs non déclarés	338 000
Estimation du manque à gagner pour l'Etat (hors taxes locales)	3,5
en milliards de francs CFA,	
dont redevance : 2100 francs CFA/tête	0,71
dont taxe unique : 8040 francs CFA/Tête	2,72
dont certificat zoo-sanitaire : 100 francs CFA/Tête	0,03
Pour mémoire, la taxe locale est de 1500 francs CFA/Tête	0,51

Source : Jumbo : AFD et Duteurtre et *al.*

1.5.- L'IMPACT DE CETTE REEVALUATION SUR LA BALANCE DES PAIEMENT ET SUR LE CRITERE DE SOUTENABILITE DE LA DETTE

Cette réévaluation des exportations de bovins a deux conséquences :

- d'une part une amélioration de la balance commerciale et une réévaluation du PIB ;
- et d'autre part. la diminution du ratio « valeur actualisée nette de la dette sur exportations », c'est à dire une diminution des annulations de dette pour rendre celle-ci « plus soutenable ».

Il apparaît en fait que les exportations informelles de bétail tchadien ont pour contrepartie des importations informelles (de même ampleur ?) de produits manufacturés en provenance du Nigeria. L'ensemble des monographies sur ce sujet (Herrera 2000) ont effectivement révélé que le produit des ventes de bétail tchadien vers le Nigeria était en fait recyclé dans l'achat de produits manufacturés revendus sur le territoire tchadien. Cette activité permet ainsi aux commerçants à la fois de recycler les nairas obtenus en francs CFA si les transactions portant sur le bétail au Nigeria se font en nairas, et de réinvestir le fruit des ventes de bétail dans une seconde activité parallèle. Sans données sur l'équilibre ou non de ces échanges informels, nous faisons l'hypothèse

que la valeur des exportations non enregistrées de bétail tchadien est égale à la valeur des produits manufacturés non enregistrés provenant du Nigeria.

Sachant l'existence de cette contrepartie informelle (les importations de produits manufacturés du Nigeria), le surplus de devises découlant de ce redressement des exportations de bétail ne se traduit pas une meilleure solvabilité extérieure du Tchad. Les ventes informelles de bétail étant recyclées dans l'achat de produits nigériens, elles n'ont donc pas d'effet sur la capacité du Tchad à rembourser sa dette régulièrement. Il convient dès lors, lorsqu'il s'agit de procéder à des calculs sur la soutenabilité de la dette tchadienne via le ratio « valeur actualisée nette de la dette sur exportations », de ne retenir que les exportations officielles ou « enregistrées ».

L'hypothèse d'égalité entre exportations informelles de bétail et importations informelles de produits manufacturés neutralise par ailleurs l'effet sur le PIB et l'effet sur la balance commerciale du réajustement des exportations de bétail.

1.6.- TRAITEMENT DES FLUX INFORMELS DANS LA MAQUETTE JUMBO

Dans Jumbo, nous choisissons d'intégrer les flux commerciaux informels. Les exportations de bétail et les importations de biens de consommation finale sont ainsi rehaussées pour tenir compte de ces flux.

1.6.1.- Intégration des valeurs et des prix : prévision et déterminants des exportations de bétail.

On fait l'hypothèse que les exportations de bétail se réduisent aux exportations de bovins en direction du Nigeria

Pour 2001 (année de base) :

- valeur : 75 milliards de francs CFA
- volume (en milliers de têtes) : 600
- prix : 125 000 francs CFA

Pour les années antérieures, et les années futures nous faisons l'hypothèse que :

- l'évolution des exportations en volume est déterminée par la demande nigérienne qui évoluent parallèlement à la croissance du revenu nigérien;
- l'évolution du prix unitaire suit l'évolution du produit entre taux de croissance des prix dans les zones urbaines nigériennes (IPC des zones

urbaines) et taux de croissance de la naira sur le marché parallèle de Lagos. Le Tchad est en effet considéré comme «*price taker* » en ce qui concerne le prix du bétail compte tenu de la taille relative du marché nigérian.

- les valeurs sont calculées par les volumes et le prix unitaire.

1.6.2.- Contreparties des exportations de bétail dans l'équilibre emploi / ressources

On suppose que les exportations de bétail :

- constituent une source de revenus ruraux (augmentation des revenus bruts des ménages ruraux) qui se traduit par une augmentation de la consommation des ménages à propension à consommer fixe ;

- sont contrebalancées par un supplément d'importations de biens de consommation finale de même valeur.

Du fait de la prise en compte des exportations informelles de bétail, le niveau de PIB est donc réévalué par le supplément de consommation découlant du redressement des revenus ruraux, le supplément d'exportations étant quant à lui compensé par un supplément d'importations dans l'équilibre emploi- ressources.

PARTIE 2.- LE PETROLE AU TCHAD : LES INVESTISSEMENTS D'AUJOURD'HUI ET LES RECETTES DE DEMAIN

L'économie tchadienne bénéficie actuellement des effets d'entraînement des investissements pétroliers nécessaires à la mise en exploitation des champs de Komé, Miandoum et Bolobo (les effets « Doba »). Avant que ces travaux ne commencent, beaucoup d'opérateurs camerounais et tchadiens ont cru que ce projet allait stimuler leur économie respective, et que beaucoup de marchés seraient à prendre soit directement soit indirectement par des effets d'entraînement (développement de la sous-traitance). Mais à présent, force est de constater que ce vaste projet déçoit les attentes. Les investissements pétroliers sont des investissements de haute technologie, imposant des normes spécifiques (technologiques, techniques, comptables et environnementales) beaucoup trop exigeantes pour que toutes les entreprises locales camerounaises et tchadiennes puissent satisfaire les cahiers des charges dressés par les compagnies pétrolières.

Une mission de la division de la macroéconomie de l'AFD s'est déjà livrée à l'exercice d'estimation du projet Doba sur l'économie camerounaise. Nous avons trouvé que cet impact est de l'ordre de 0,3 point de croissance sur l'année fiscale 2000/01 et de 0,4 point sur l'année 2001/02. Economie plus réduite que le Cameroun, on peut penser a priori que le Tchad pourrait bénéficier d'un impact relativement plus important. Mais en fait le tissu industriel et commercial tchadien offre une capacité de réponse beaucoup plus faible, ce qui laisse prévoir comme au Cameroun un impact également très limité.

Dans ce qui suit nous nous livrons à une estimation des effets sur la croissance économique tchadienne des investissements actuels dans la région de Doba par l'utilisation du modèle JUMBO de l'AFD. Puis, dans un second temps, nous analysons ce que la production pétrolière à partir de 2004 va modifier aux niveaux des recettes publiques et de la croissance économique.

2.1.- L'ORGANISATION : L'ETAT TCHADIEN, LE CONSORTIUM ET LES CONTRACTANTS

Le 15 juin 1992, au cours d'une visite de contact à la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH, Cameroun), le vice-président de *Esso Exploration Inc (West Africa)* annonce à la partie camerounaise que le groupe pétrolier, à la suite des découvertes importantes d'hydrocarbures au Tchad, se propose de construire un pipeline

pour évacuer la production pétrolière du Tchad vers la côte atlantique à travers le territoire camerounais.

Ce n'est cependant que le 4 avril 2000, après que Shell et Elf ont annoncé leur décision de se retirer du projet, que la signature de l'accord et des déclarations de transfert entre les anciens et les nouveaux actionnaires privés de TOTCO (Exxon, Chevron et Petronas constituent le nouveau consortium) intervient.

Ainsi le dispositif institutionnel est composé i) d'une société réunissant les trois sociétés pétrolières et l'Etat tchadien TOTCO ; ii) de 7 contractants principaux (voir ci-dessous) employant des expatriés mais également un nombre important de travailleurs tchadiens ; iii) de sous-traitants tchadiens et camerounais éventuels dans différents secteurs : transport routier, hébergement, alimentation, défrichage de sites, voitures / conducteurs, topographie, travaux publics,...

TABLEAU 8.- LES PRINCIPALES SOCIETES CONTRACTANTES DU PROJET DOBA

Activité	Nom de la société	
	Au Tchad	Au Cameroun
• Pose du pipeline	Willbros-Spie	Willbros-Spie
• Routes et autres infrastructures	David Terrassement (Bouygues)	Sogea-Satom
• Logistique	Doba-Tchad (SDV)	Doba Logistics (SDV)
• Installations sur champs pétroliers et stations de pompage	Tchad Cameroun Constructors TCC (ou KBC, SSI ou Sub-Sahara Services)	TCC
• Forage de puits de pétrole	Pride Forasol	-
• Services de forage	ISC (Schlumberger)	-
• Télécommunications (fibres optiques)	CORIS	CORIS

2.2.- LE COUT DU PROJET ET LES INVESTISSEMENTS TOUCHANT L'ECONOMIE TCHADIENNE

Le coût global du projet est estimé à 3,55 milliards de dollars (ou 2484 milliards de francs CFA avec un dollar à 700 francs CFA). Il se répartit :

- au Tchad, en travaux d'aménagement sur le site de Doba et de pose du pipeline jusqu'à la frontière camerounaise : 1,6 milliards de dollars

- au Cameroun, en travaux d'installation du pipeline, des stations de pompage et de la plate-forme mobile au large de Kribi : 1,95 milliards de dollars au Cameroun.

TABLEAU 9.- COUT GLOBAL DU PROJET : ALLOCATION PAR PAYS BENEFICIAIRES

(conversion en francs CFA avec un dollar à 700 FCFA)

	Total		Dont Tchad	
	Mil. de dollars	Mil. de dollars	Mds de francs CFA	Part
Dépenses globales	3 549	1 590	1113	45%
			0	
Total Développement	3 480	1521	1065	44%
Système d'exportation et infrastructure	1 096	138	96	13%
construction du pipeline/terrains	500	nd	nd	
tubes de la canalisation principale	154	nd	nd	
stations de pompage	183	nd	nd	
routes/parcs de stockage/pontsur la rivière M'béré	209	nd	nd	
Installations sur champs et stations de pompage	716	515	361	72%
Installation Offshore	145	0	0	0%
Logistique/transport ferroviaire	225	0	0	0%
Télécommunications	79	0	0	0%
Gestion du projet	371	112	79	30%
Fondation Environnementale	4	0	0	0%
Coûts préalables à la constitution-Gouvernements	9	5	3	54%
Coûts préalables à la constitution-ESSO	7	7	5	100%
Bureau du Tchad	19	19	13	100%
Bureau du Cameroun	13	0	0	0%
Forage	514	514	360	100%
Opération de production et démarrage	224	197	138	88%
Financement	57	29	21	51%
Total Exploration	69	69	48	100%
Sismique/Géologie et Géophysique	36	36	25	100%
Forage/Divers	33	33	23	100%

Source : INSEED, ESSO

Environ 45% des coûts des travaux sont réalisés sur le territoire tchadien. Pour l'essentiel, ils concernent les travaux de développement. Les 55% des coûts restants sont relatifs aux travaux réalisés sur le territoire camerounais : système d'exportation (pose de la plus grande partie du pipeline et stations de pompage) et des installations off shore (plate forme mobile au large de Kribi).

La répartition dans le temps des coûts relatifs à la partie tchadienne apparaît dans le tableau suivant. Celui-ci indique que l'essentiel des travaux sont concentrés sur les années 2001, 2002 et 2003.

TABLEAU 10. REPARTITION DANS LE TEMPS DES COÛTS DU PROJET IMPUTABLE A LA PARTIE TCHADIENNE

	Total	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
Imputation Tchad en millions de USD	1 590	62	400	539	305	206	42
Système d'exportation et infrastructure	138	4	27	53	28	19	4
Installations sur champs et stations de pompage	515	39	254	193	15	10	2
Forage	514	7	47	189	140	95	19
Opération de production et démarrage	197	1	9	26	83	56	11
Autres	226	10	63	78	39	26	5

	Total	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
Imputation Tchad en milliards de francs CFA	1117	44	291	387	218	147	29
Système d'exportation et infrastructure	96	3	19	38	20	13	3
Installations sur champs et stations de pompage	371	28	185	139	11	7	1
Forage	356	5	34	136	100	68	13
Opération de production et démarrage	134	1	7	19	59	40	8
Autres	159	7	46	56	28	19	4

Source : INSEED, ESSO

2.3.- LES BENEFICES A COURT TERME : LES GRANDS TRAVAUX PROFITENT-ILS A L'ECONOMIE TCHADIENNE ?

En attendant les revenus tirés de l'exploitation pétrolière à partir de la fin de l'année 2003, l'économie tchadienne bénéficie des effets des investissements d'exploitation en cours. Il s'agit cependant d'un projet à haute technologie dans lequel la très grande part des dépenses est constituée de biens d'équipement importés (pipeline, stations de pompage et réchauffement du pétrole, véhicules et machines, ...). Néanmoins, une partie des dépenses est réalisée localement. Il s'agit :

- des salaires distribués par les sociétés pétrolières et les contractants du projet (David Terrassment, Doba Logistics, TCC et Willbros-Spie, Coris) aux employés locaux (24 milliards de francs CFA sur la durée d'installation du pipeline) ;
- et des contrats obtenus par des entreprises tchadiennes, de l'ordre de 140 milliards de francs CFA ;

Ces entreprises sont essentiellement des entreprises du BTP, du secteur tertiaire, notamment les transports.

TABLEAU 11.- CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE SUPPLEMENTAIRE APPORTEE PAR LE PROJET : ESTIMATION JUMBO

	2000	2001	2002 (e)	2003 (e)	2004 (e)	Total
Bénéfice pour l'économie tchadienne (mds de FCFA)	3,0	41	59	37	21	161
Dont masse salariale	0,1	3,92	8,73	8,73	2,18	24
Dont Dépenses locales	2,9	37	50	28	19	137
<i>Part dans le coût total du projet au Tchad</i>	<i>7%</i>	<i>14%</i>	<i>15%</i>	<i>17%</i>	<i>14%</i>	<i>15%</i>
<i>Memo</i>						
Nombre de salariés locaux (en moyenne sur l'année)	187	1795	4000	4000	1000	
Dépenses totales au Tchad	44	291	387	218	147	1087
Bénéfice pour l'économie tchadienne en terme de valeur ajoutée (mds de CFA)	1,6	22,4	33,7	22,7	11,7	92,1
dont masse salariale	0,1	3,9	8,7	8,7	2,2	23,7
dont valeur ajoutée des dépenses locales (50%)	1,5	18,5	25	14	9,5	68,5

Source : Esso Exploration and Production Chad, Inc., Chad Export Project Reports,

L'échéancier des dépenses à caractère local, effectué à partir d'estimations de l'AFD (faute de données précises disponibles auprès des sociétés pétrolières), montre :

a) que la part des dépenses réalisées localement (biens et services tchadiens) est relativement faible, et s'élève au maximum à 15% d'après les chiffres obtenus. On distingue, d'un côté, la masse salariale distribuée aux travailleurs tchadiens, environ 20-30 milliards, et de l'autre, les contrats obtenus par des sociétés tchadiennes dont la valeur totale devrait s'élever à environ 100-150 milliards de francs CFA sur la période d'investissement (37 milliards en 2001 d'après Esso, estimation sur les années suivantes) ;

b) que l'on doit identifier la part de valeur ajoutée dans la valeur des contrats obtenus par des entreprises tchadiennes. Faute de données précises sur le contenu de ces contrats, nous faisons l'hypothèse que la valeur ajoutée correspond à 50% en moyenne de la valeur de ces contrats (i.e. les 50% restant sont supposés des consommations intermédiaires). Une fois cet ajustement réalisé, on constate que la valeur ajoutée totale qui doit s'ajouter chaque année au PIB tchadien serait au maximum de 34 milliards de francs CFA par an.⁵

Ainsi, on estime que le projet Doba pourrait créer environ 92 milliards de francs CFA de valeur ajoutée supplémentaire au Tchad sur la période 2000-2004 (25% environ

⁵ On considère ici qu'il s'agit d'une « hypothèse haute » dans la mesure où une grande part de contrats décrochés par des entreprises tchadiennes concerne pour la plupart des opérations commerciales qui génèrent moins de valeur ajoutée que les activités productives proprement dites.

de salaires distribués à des tchadiens et 75% sous forme de valeur ajoutée générée indirectement par l'obtention de contrats)⁶.

En raison de l'accélération actuelle des travaux (augmentation notamment du nombre de salariés tchadiens), c'est en 2002 que les effets seront les plus importants : la valeur ajoutée liée au projet pourrait s'élever à environ 34 milliards de francs CFA. Cette valeur ajoutée supplémentaire représente 2% du PIB de 2001 (soit 2% de 1175 milliards de francs CFA).

Enfin, il convient de noter que toutes les importations liées au projet Doba sont exonérées de droits et taxes. Ces exonérations constituent un manque à gagner pour l'Etat tchadien de l'ordre de 100 à 200 milliards de francs CFA (ordre de grandeur restant néanmoins à confirmer).

2.4.- ESTIMATION DE L'IMPACT MACRO-ECONOMIQUE A COURT TERME POUR LE TCHAD A PARTIR DE LA MAQUETTE JUMBO

La part importante de dépenses d'origine importée, et la part à ne pas négliger des consommations intermédiaires dans la production générée par les dépenses locales, laisse entrevoir un impact macro-économique à court terme limité⁷ sur la croissance.

Dans le modèle Jumbo, on suppose que :

a) les investissements sont essentiellement des importations de biens d'équipements ce qui se traduit par un impact nul sur la croissance du PIB, les investissements étant compensés dans l'équilibre des biens et services par les importations correspondantes ;

b) le projet joue sur la croissance par deux effets : le surplus de la masse salariale distribuée dans le secteur privé et la valeur des contrats obtenus par les entreprises locales.

Mais il apparaît que ces hypothèses sont insuffisantes pour atteindre un taux de croissance au minimum de 8%. Celui que le modèle calcule avoisine les 5,5%. Il nous faut alors rajouter une hypothèse supplémentaire d'augmentation des investissements

⁶ Ces chiffres exclus les compensations aux propriétaires terriens et utilisateurs des terres. Elles s'élèvent à environ 767 millions de francs CFA sur l'année 2001.

⁷ Le retour sur investissement ou les effets macroéconomiques à long terme (importé notamment) n'apparaîtra qu'à partir du début de l'exploitation prévue pour début 2004. Pour 917 millions de barils et un prix du baril à 15,25 dollars, la répartition des bénéfices apparaît comme suit :

- 1273 milliards de francs CFA pour l'Etat tchadien ;
- 384 milliards de francs CFA pour l'Etat camerounais
- et 4031 milliards de francs CFA pour les sociétés d'exploitation pétrolières (Exxon, Chevron et Petronas).

privés en plus de l'augmentation des investissements directement liés au projet⁸. On rajoute ainsi l'hypothèse c supplémentaire :

c) d'augmentation en volume de 50% des investissements privés des entreprises locales.

TABLEAU 12.- EQUILIBRE EMPLOI- RESSOURCES : L'« EFFET DOBA »

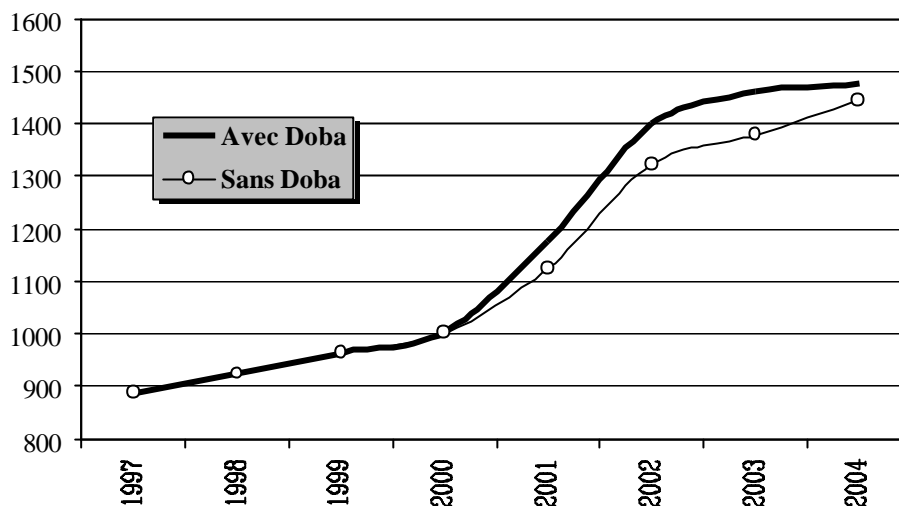
	2000		2001		2002		2003	
	Avec Doba	Sans Doba	Avec Doba	Sans Doba	Avec Doba	Sans Doba	Avec Doba	Sans Doba
PIB	1,1%	0,7%	8,3%	4,1%	13,7%	12,6%	8,2%	8,5%
Importations	8,1%	-3,1%	59,0%	4,3%	18,9%	11,1%	-16,8%	4,9%
Consommation	-4,2%	-4,4%	-2,2%	-5,3%	11,6%	10,3%	-0,1%	0,3%
ménages	-5,2%	-5,5%	-1,3%	-4,6%	10,8%	9,3%	0,7%	1,3%
administration	9,6%	9,6%	-12,9%	-12,9%	23,2%	23,2%	-10,5%	-10,5%
Investissement	45,2%	17,4%	99,7%	-4,4%	43,6%	66,6%	-20,3%	3,2%
public	18,6%	18,6%	-16,6%	-16,6%	101,7%	101,7%	-3,0%	-3,0%
privé	96,7%	15,0%	235,5%	20,0%	26,8%	18,0%	-28,3%	18,0%
Exportations	6,5%	6,5%	-6,5%	-6,5%	-2,9%	-2,9%	51,2%	51,2%
primaires	0,6%	0,6%	-7,4%	-7,4%	-4,9%	-4,9%	68,4%	68,4%
autres	18,3%	18,3%	-5,0%	-5,0%	0,3%	0,3%	24,6%	24,6%

Source : Jumbo/ AFD

Les résultats du modèle Jumbo apparaissent dans le tableau ci-dessus (croissance hors Doba et avec Doba). Doba constitue donc un choc positif entretenu qui est relativement plus important qu'au Cameroun compte tenu de la taille du Tchad. Ce choc rapporte 0,4 point de croissance en 2000, 4 points de croissance en 2001, puis 1 point de croissance en 2002. Ses effets sont négatifs en 2003 puisqu'à partir de ce moment, l'économie tchadienne rejoint le sentier de croissance «sans Doba » (voir graphique ci-dessous).

⁸ C'est effectivement l'hypothèse que fait également la INSEED : en 2001 en francs constants, les importations s'accroissent de 157 milliards tandis que la FBCF du secteur privé s'accroît de 190 milliards.

GRAPHIQUE 1.– PROFIL D'EVOLUTION DU PIB EN VALEUR « AVEC ET SANS DOBA »



Source : Jumbo / AFD

2.4.– DOBA : UN RENDEZ-VOUS MANQUE ?

On pouvait s'attendre a priori à des effets relativement limités compte tenu du faible développement du tissu industriel et commercial formel tchadien (une cinquantaine d'entreprises compose le secteur formel, voir annexe sur la liste des entreprises tchadiennes), et de l'exigence des sociétés pétrolières dans le contenu du cahier des charges (respect des normes techniques et environnementales) auxquelles les entreprises locales ne sont pas habituées. Malgré l'existence d'une clause dans les négociations liant la Banque Mondiale, les sociétés pétrolières et l'Etat tchadien prévoyant de privilégier autant que faire se peut les entreprises locales, celles-ci n'ont pu bénéficier que partiellement des contrats proposés du fait d'une inadaptation de la demande aux possibilités offertes localement.

Manque de préparation, manque de circulation de l'information sur les contrats, l'inadéquation entre les exigences normatives et procédurales américaines et les habitudes et possibilités locales, manque d'intérêt des sociétés pétrolières pour adapter les exigences contractuelles aux conditions locales, mais également situation trop attentiste des entreprises locales expliquent aujourd'hui ce que certains qualifient de rendez-vous manqué pour le tissu industriel et commercial tchadien, mais également, de l'autre côté de la frontière, pour les entreprises camerounaises confrontées aux mêmes problèmes.

2.5.-. LA GESTION DES REVENUS PETROLIERS

2.5.1.- Les revenus pétroliers

A partir de la fin de l'année 2003, ou du début de l'année 2004, le gouvernement tchadien va connaître un boum de ses recettes. Du fait des revenus pétroliers, les recettes de l'Etat hors dons devraient passer d'à peu près 126 milliards de francs CFA en 2003 à 240 milliards environ en 2004.

Sur la phase d'exploitation d'une trentaine d'années l'Etat tchadien devrait bénéficier d'un revenu global de 2,45 milliards de dollars (1715 milliards de francs CFA avec un dollar à 700 francs CFA) avec les hypothèses d'une production totale évaluée à 883 millions de barils et un prix du baril à 20 dollars.

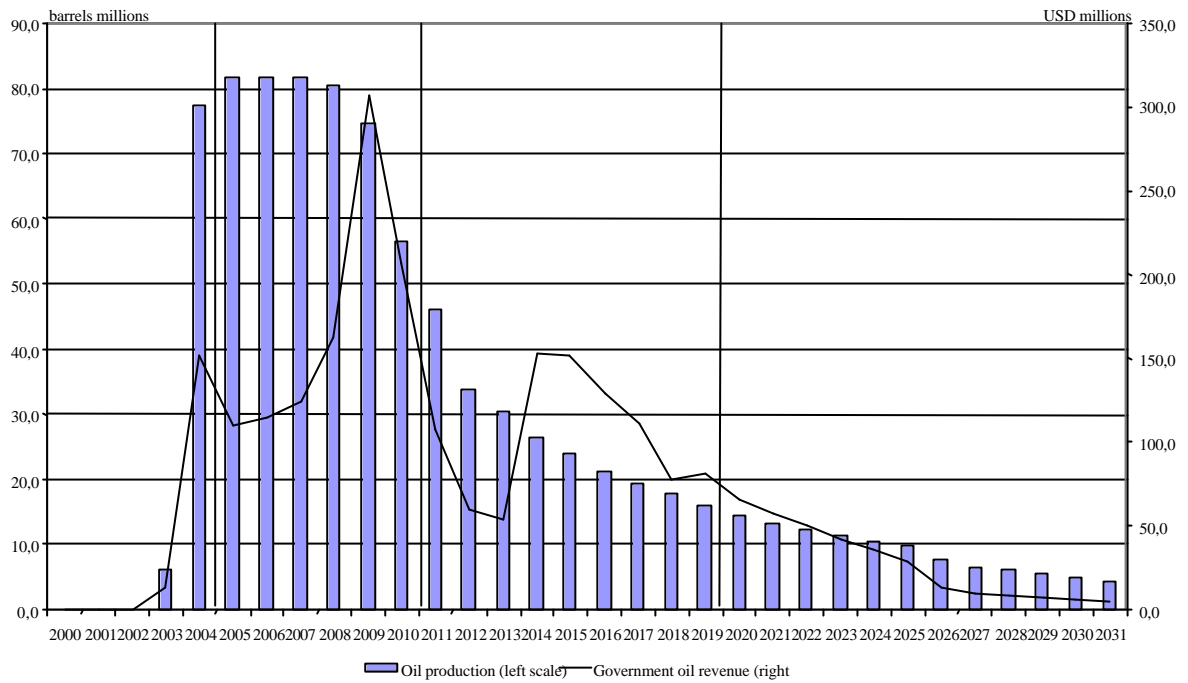
Ces revenus sont composés :

- de 1280 millions de dollars de redevance ;
- de 922 millions d'impôt sur les sociétés pétrolières ;
- de 157 millions d'impôt sur le pipeline (droit de passage du pétrole sur le territoire tchadien)
- de 81 millions issus des dividendes sur la société COTCO ;
- de 9 millions issus des dividendes sur la société TOTCO.

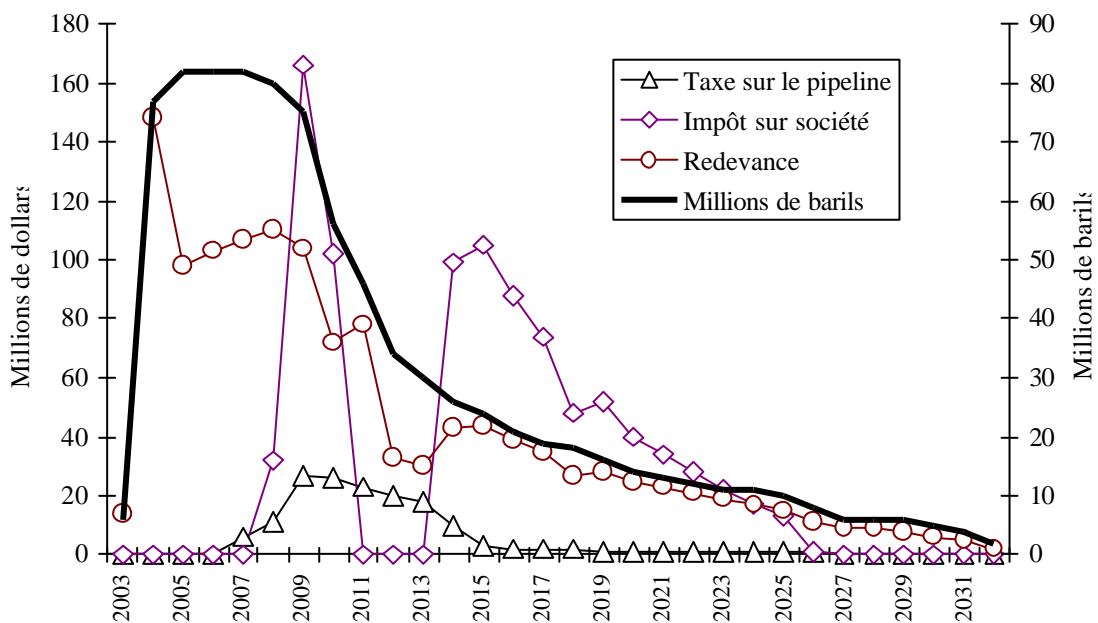
La période de production maximale est limitée : elle s'étale de 2004 avec une production de 80 millions de barils⁹ à 2009. A partir de cette date, le rythme de production décline progressivement. Le profil d'évolution des recettes pétrolières est différent de celui de la production (voir graphique ci-dessus). Elles connaissent deux pics : le premier en 2009 (300 millions de dollars ou 214 milliards de francs CFA) et le second pic vers 2014-2015 (150 millions de dollars ou 100 milliards de francs CFA).

⁹ Capacité maximale compte tenu de la qualité du pétrole réchauffé et du diamètre du pipeline. 80 millions de barils par an correspondent à une moyenne de 210000 barils par jour.

GRAPHIQUE 2.- PRODUCTION EN MILLIONS DE BARILS ET RECETTES PETROLIERES POUR L'ETAT TCHADIEN



GRAPHIQUE 3.- DECOMPOSITION DES RECETTES PETROLIERES



Cette évolution spécifique provient en fait de l'évolution de l'impôt sur les sociétés qui est déconnectée du rythme de production¹⁰ dans la mesure où cet impôt commence à devenir positif à partir du moment où les sociétés pétrolières commencent à être bénéficiaires, après amortissement du coût du capital. La redevance commence à être perçue dès le début de l'exploitation, alors qu'il faut attendre 2008-09 pour que l'IS puisse être perçu.

TABLEAU 13.- RECETTES PETROLIERES DE L'ETAT TCHADIEN EN MILLIONS DE DOLLARS (BARILS A 20 DOLLARS)

	Total sur la période 2003-2032	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Millions de barils par an</i>	883	6	77	82	82	82	80	75	56
Redevance	1 280,48	14	148	98	103	107	110	104	72
Impôt sur société	921,77	0	0	0	0	0	32	166	102
Taxe sur le pipeline	157,46	0	0	0	0	6	11	27	26
Dividende sur COTCO	81,36	0	3	11	10	10	9	8	7
Dividendes sur TOTCO	8,97	0	0	2	1	1	1	1	1
TOTAL	\$2 450,05	14	152	110	114	124	162	306	207

TABLEAU 14.- RECETTES PETROLIERES DE L'ETAT TCHADIEN EN MILLIARDS DE FRANCS CFA (BARILS A 20 DOLLARS ET DOLLAR A 700 FRANCS CFA)

	Total	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Millions de barils par an</i>	883	6	77	82	82	82	80	75	56
Redevance	896	10	104	69	72	75	77	73	50
Impôt sur société	645	0	0	0	0	0	22	116	71
Taxe sur le pipeline	110	0	0	0	0	4	8	19	18
Dividende sur COTCO	57	0	2	8	7	7	6	6	5
Dividendes sur TOTCO	6	0	0	1	1	1	1	1	1
TOTAL	1715	10	106	77	80	87	113	214	145

Source : INSEED

¹⁰ L redevance quant à elle suit l'évolution de la production.

2.5.2.- La loi de gestion des revenus pétroliers

Le 30 décembre 1998, le Président de la République a promulgué une loi portant sur les modalités de gestion des revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois champs de KOME, MIANDOUM et BOLOBO (voir annexe). Cette loi donne une valeur juridique à l'engagement de l'Etat de consacrer l'essentiel des recettes pétrolières à des dépenses dites « prioritaires ».

Dispositions générales

Les dividendes (sur les sociétés TOTCO et COTCO) et les redevances doivent ainsi être déposés sur le compte d'une institution financière internationale appelé "compte séquestre Off shore". 90% doivent être versées sur des comptes spéciaux du trésor logés dans une ou deux banques commerciales de la place. Les 10% restants doivent être déposés dans un compte d'épargne ouvert dans une institutions financières internationale au profit des générations futures (cf. Réglementation de la BEAC).

Les ressources indirectes (impôts, taxes et droits de douanes) doivent être déposés directement sur les comptes du Trésor Public.

L'ensemble de ces recettes doivent être inscrites au Budget Général de l'Etat.

L'affectation des revenus

Les ressources directes (dividendes et redevances) seront affectées à 80% dépenses prioritaires, c'est à dire au profit des secteurs de la Santé Publique et des Affaires sociales, de l'enseignement, des infrastructures, du développement rural (Agriculture et Elevage), de l'Environnement et des Ressources en eau. 15% de ces ressources directes seront destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courants d el'Etat (pour une période de 5 ans). Les 5% restant seront destinés aux collectivités locale de la région de production (sud du Tchad).

Mécanismes de gestion des comptes spéciaux

Le mécanisme de gestion des comptes spéciaux doit respecter les procédures d'approbation, de décaissement, de suivi et de contrôle du budget général de l'Etat. Les fonds déposés sur les comptes spéciaux en vue du financement des dépenses dans les secteurs prioritaires sont engagés conformément au programme de dépenses publiques élaboré chaque année par le gouvernement. Le programme s'inscrit dans un cadre triennal de développement et sert de référence à la loi de finances.

Le contrôle

Le contrôle de la mobilisation et de l'utilisation des revenus pétroliers est effectué séparément ou conjointement par le Contrôleur financier, le Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP), la chambre des comptes de la Cour Suprême et le Parlement.

Un Collège (le CCSRP) est créé à cette occasion. Il est composé de Magistrat, de hauts fonctionnaires des finances et de la Banque centrale, des membres du Parlement, et de représentants des ONG locales et des syndicats. Le CCSRP a pour mission d'une part de vérifier la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des finances, et d'autre part d'autoriser et de contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds.

Le suivi de la mobilisation, de l'affectation et de l'utilisation des revenus pétroliers est assuré grâce à des audits et rapports produits périodiquement à l'attention du gouvernement. Ces différents rapports devront faire l'objet d'une publication annuelle par le Gouvernement.

Commentaires critiques

Si on fait l'hypothèse que cette loi permettra un contrôle indépendant de l'utilisation des fonds des comptes spéciaux, on peut toutefois déceler plusieurs problèmes :

- ce contrôle ne se fait que sur les comptes spéciaux qui ne correspondent qu'aux ressources générées par les redevances et les dividendes. Or les autres taxes (IS et taxe sur le pipeline) constituent 45% de l'ensemble des revenus qui devraient être générés sur la durée de vie du projet. Cela signifie-t-il que l'attention est portée uniquement sur 55% des recettes pétrolières. Pourquoi n'avoir envisager qu'un contrôle spécifique sur les dividendes et les redevances, c'est à dire que sur la moitié seulement des recettes pétrolières ?

- si la loi porte sur la gestion des revenus pétrolier, rien ne permet de garantir une certaine transparence en amont sur le calcul de ces recettes.

- ensuite, la loi prévoit que les fonds déposés sur les comptes spéciaux doivent être engagés sur le programme de dépenses publiques. Mais il est fort probable que les recettes annuelles déposées sur ces comptes spéciaux ne seront pas entièrement dépensées durant l'année correspondante compte tenu de la faible capacité actuelle de l'administration à gérer de telles ressources, et ce même si l'on conçoit que les besoins de financement sont nombreux au Tchad, en infrastructures notamment.

D'un autre coté on peut penser que les 10% épargnés des ressources directes s'avèrent insuffisants pour parer à une éventuelle crise économique due à une chute des cours du pétrole, où à d'autres causes. Sans épargne suffisante, le Tchad pourrait ainsi perdre le bénéfice d'une stabilisation à moyen et long terme de ses dépenses publiques et donc celui d'une certaine continuité de son programme de dépenses d'investissement. La stabilisation des dépenses publiques est en effet un luxe pour bon nombre de pays africains que le Tchad peut aujourd'hui se payer. Ainsi ne pas arriver à dépenses les ressources des comptes spéciaux ne seraient pas un drame compte tenu de ce besoin d'épargne. Il faudrait toutefois veiller à ce que la reprise actuelle de l'endettement en cours au Tchad, compte tenu de sa solvabilité retrouvée, ne s'accélère et ne viennent réduire le montant des ressources disponibles pour son développement économique et social et donc réduire sa capacité d'épargne.

PARTIE 3.- PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES AU TCHAD

TABLEAU 15.- REPARTITION SECTORIELLE DU PIB COURANT EN 2000 ET 2004 (SOURCE : INSEED)

	2000	2004
Secteur primaire	39%	20,3%
Agriculture	21,7%	11,9%
Vivrière	18,8%	10,4%
Dont autoconsommation	13,2%	7,3%
Industrielle	2,9%	1,6%
Dont coton- graine	2,2%	1,2%
Elevage	13,8%	6,7%
Sylviculture, pêche, mines	3,5%	1,7%
Secteur secondaire	12%	50,5%
Industrie	2,6%	0,9%
Dont coton -fibre	0,6%	0,1%
Dont pétrole	0,0%	42,6%
Artisanat	6,6%	3,9%
Eau et électricité	0,7%	0,4%
Bâtiments et travaux publics	1,6%	1,2%
Secteur tertiaire	49,1%	29,3%
Commerce	22,1%	13,6%
Transport	3,4%	2,0%
Administration	13,2%	8,5%
Autres	10,3%	5,3%
Valeur ajoutée brute (PIB)	100%	100%

Source : INSEED

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'évolution du PIB tchadien est aujourd'hui grandement déterminée par l'agriculture (21,7%), l'élevage (14%) et le commerce (22,1%). Les activités commerciales sont supposées endogènes et fortement déterminées par la conjoncture générale, qui dépend essentiellement de la production agricole et des prix payés au producteur de coton. Les dépenses publiques quant à elle jouent un rôle important et dépendent en grande partie de l'aide extérieure en plus de la conjoncture générale.

Les prévisions effectuées dans le cadre du rapport Jumbo en préparation pour septembre 2002 concernent les années 2002 et 2003, c'est à dire des années encore antérieures au démarrage de la production pétrolière. Quand celle-ci débutera, la

production de pétrole deviendra le principal poste du PIB tchadien. Le tableau ci-dessus montre en effet que la production de pétrole comptera pour 40% du PIB tchadien environ (équivalent à une production de 634 milliards de francs CFA en prix constants de 1995 par rapport à un PIB évalué par l'INSEED de 1657 milliards de francs CFA).

L'agriculture joue de deux façons sur le PIB en valeur constante : d'une part par le climat qui affecte les volumes produits, et d'autres part, par le prix international du coton qui joue sur le niveau de rémunérations des producteurs et donc sur la consommation de l'année correspondante et de l'année suivante, du fait de stocks ou de revenus dépensés progressivement.

Dans ce qui suit nous discutons les éléments déterminants des estimations 2002 et des prévisions 2003, puis nous nous concentrons sur l'évolution en cours des finances publiques.

3.1.- ESTIMATIONS 2002 ET PREVISIONS 2003

Après une croissance du PIB réel en 2001 de l'ordre de 8-9%, en grande partie due à une bonne production agricole et des effets du projet Doba, la croissance 2002 devrait continuer à se maintenir à ce rythme grâce au doublement des investissements publics programmés. Pour 2003, on devrait constater un léger infléchissement dû à un ajustement de la croissance de l'économie vers un rythme « normal », compensé toutefois en partie par les premiers bénéfices de l'exploitation pétrolière prévue en fin d'année.

3.1.1.- La production agricole

Le secteur primaire (agriculture et élevage) représente 39% du PIB en valeur courante (2000) et l'agriculture 22% dont l'essentiel (86%) correspond à de l'agriculture vivrière (14% étant de la production de coton).

La production vivrière

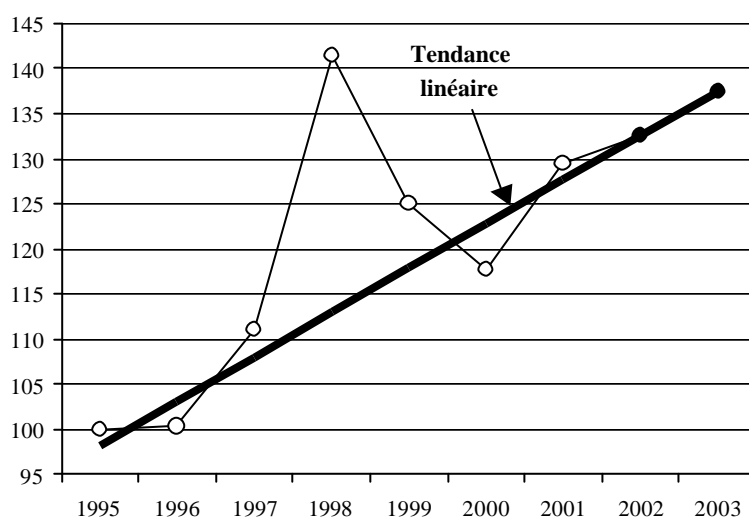
D'après les données de l'INSEED, l'année 1998 a été une très bonne année pour la production vivrière. Si en 2001, on assiste à un redressement de la production vivrière après deux années mauvaises, on remarque cependant qu'il n'est pas comparable à celui de 1998. Pour les années 2002 (campagne 2002/2003) et 2003, on fait l'hypothèse que la production évolue en fonction de sa tendance de longue période. Ainsi la croissance pour 2002 et 2003 est supposée croître au taux de croissance moyen calculé sur la période 1995-200, c'est à dire aux alentours de 4%.

TABLEAU 16.- CROISSANCE DE LA PRODUCTION VIVRIERE ET DES PRIX

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (e)
Indice de la production vivrière	100	100	111	141	125	118	130	134	146
Taux de croissance		0,3%	10,8%	27,2%	-11,5%	-5,9%	10,1%	2,3%	3,7%
Croissance des prix des vivriers									
A partir du déflateur du PIB vivrier		31,4%	4,0%	5,3%	-14,9%	11,2%	3,5%	3% (e)	3% (e)
A partir de l'indice des prix à la consommation (sous-indice des prix des céréales)	-9%	41%	15%	-2%	-36%	24%	50%		

Source : INSEED et estimations Jumbo (AFD)

GRAPHIQUE 4.- CROISSANCE DE LA PRODUCTION VIVRIERE



Source : INSEED et estimation AFD

La production et les revenus du coton

Le coton ne constitue qu'une faible part des revenus des ménages (20 à 40 milliards environ selon les années). Les revenus tirés des exportations de bovins sont deux fois supérieures, et les revenus tirés des productions vivrières constituent 75% des revenus ruraux. Au niveau des finances publiques, le coton constitue une source marginale de revenu pour l'Etat, dans la mesure où les coûts de transport jusqu'au port de Douala réduisant déjà fortement la compétitivité du coton tchadien, une taxe trop importante à l'exportation mettrait en péril l'équilibre de la filière (voir tableau ci-

dessous sur la structure des coûts de production et mise sur le marché pour l'année 2000/01). Enfin, au niveau de la balance commerciale et donc en matière d'équilibre de changes, le coton constitue cette fois un élément relativement déterminant : en 2000, les exportations de coton ont ramené « officiellement » 51 milliards de francs CFA en devises, soit 40% des exportations FOB et en 2001 les estimations portent ce chiffre à 40 milliards de francs CFA (33% des exportations).

TABLEAU 17.- STRUCTURE DES COUTS DE PRODUCTION ET DE MISE SUR LE MARCHE (EN FRANCS CFA PAR KILOGRAMME)

	2000/01	%
Prix au producteur (coton graine)	182	20%
Equivalent coton fibre	514	56%
Coût de transformation en fibre	59	6%
Charges financières	19	2%
Coût de transport	105	11%
Assurance et fret	75	8%
Autres coûts	148	16%
Coût total à l'exportation (CAF à Douala)	919	100%
Prix de vente à l'exportation (CAF)	893,4	

Source FMI

Pour la campagne 2001/02, la production de coton graine est estimée à 165 milliers de tonnes. Fortement déterminée par les précipitations des prochains mois, la production relative à la campagne 2002/03 est difficilement prévisible. Néanmoins, les premières informations font état d'une production en diminution de l'ordre de 140-150 000 tonnes, du fait de la diminution de rentabilité. Pour la campagne 2003/2004 (comptabilisé en production 2003), on suppose un redressement du prix et donc de la rentabilité relative de la production de coton qui augmente aux alentours de la moyenne des six campagnes précédentes (soit 175 milles tonnes environ).

Le prix international du coton fibre utilisé est celui des World Economic Outlook du FMI. Les hypothèses du WEO s'affichent à la baisse pour l'année 2002, et à la hausse pour 2003. Sachant que le prix payé au producteur est déterminée en fonction du prix international¹¹, les prévisions de l'AFD s'appuient donc sur une hypothèse de

¹¹ Le mécanisme de fixation du prix d'achat du kilogramme de coton graine au producteur, déterminé par l'arrêté n°009/MDICA/DG/97 du 4 juin 1997 et l'arrêté n°011/MDICA/DG/98 du 12 juin 1998, est un mécanisme automatique d'adaptation au prix international du coton fibre (l'indice Cotton Outlook A) de Liverpool. La formule donnant le prix d'achat en francs CFA est la suivante :

stagnation du prix payé au producteur pour la campagne 2002/03 (soit 165 francs CFA par kg de coton graine) et une augmentation proportionnelle au redressement du prix international pour la campagne 2003/04 (183 FCFA/kg).

TABLEAU 18.- PRODUCTION DE COTON ET PRIX INTERNATIONAL : PREVISIONS POUR LES CAMAPGNES 2002/03 ET 2003/04

<i>Campagne année (n / n+1)</i>	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (p)	2003 (p)
Prix à l'exportation (coton fibre) en FCFA/ kg	776,1	923,6	761,6	721,9	843,0	796,4	896,4
Prix payé au producteur (coton graine) FCFA/kg	194	168	150	183	165	165	183
Production de coton graine (milliers de tonnes)	262,2	161,4	184	143	165	150	175

Source FMI et prévisions Jumbo

3.1.2.- Les indicateurs de conjoncture : les exportations de l'OCDE au Tchad et l'indice de production industrielle

Pour compléter l'analyse conjoncturelle, nous utilisons les statistiques miroir d'exportations de l'OCDE vers le Tchad, disponibles relativement rapidement (deux à trois mois de décalage). Ces statistiques constituent un indicateur avancé représentatif d'une part notable de l'évolution des importations du Tchad en provenance de l'OCDE¹². L'indice de production industrielle et commerciale constitue également un indicateur conjoncturel incontournable.

Ces deux indicateurs apparaissant sur les deux graphiques suivants font effectivement apparaître une conjoncture relativement favorable. Les importations à partir des statistiques miroirs de l'OCDE indiquent, une fois corrigées des importations exceptionnelles liées au projet Doba, l'existence d'une demande globale croissante

$$PPP = 19,3\% \cdot \left(\frac{p^* \cdot 2,205}{100} \right) \cdot e + 5 ; \text{ avec } e : \text{ le taux de change, } p^* \text{ moyenne mensuelle du Cotlook A}$$

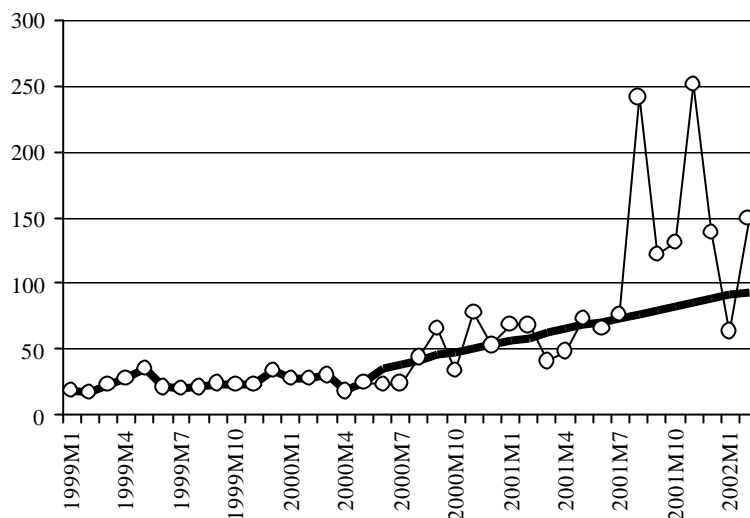
sur la période janvier n – avril n+1 (c'est à dire le prix au producteur en n est calculé en fonction de la moyenne prévisionnelle du prix international allant de janvier n à avril n+1). Ce prix ainsi calculé est annoncé en début de campagne, en mai -juin, et payable en deux temps : octobre -mai et un éventuel deuxième paiement en début de campagne d'achat prochaine suivant l'évolution du cours mondial de la fibre.

¹² Les importations en provenance de l'OCDE représentaient en 1998 près de 69% des importations hors produits pétroliers des pays de la zone franc (comptabilisées fob). Ce pourcentage est en général plus élevé dans les pays côtiers que dans les pays sahéliens. Les importations en provenance de France quant à elles représentent 47% de l'OCDE (soit en moyenne 32 % des importations totales de la zone franc). De plus, compte tenu de la faible variation des prix internationaux et des valeurs unitaires à l'exportation, ces évolutions du commerce en francs CFA courants sont représentatives des évolutions réelles en volume, et **constituent alors un indicateur avancé de l'activité réelle de la zone** (en supposant constante la pension à importer et compte tenus de retards d'ajustement éventuels).

depuis la fin 2000. L'IPIC confirme également cette tendance lorsqu'on lui soustrait les activités liées au coton.

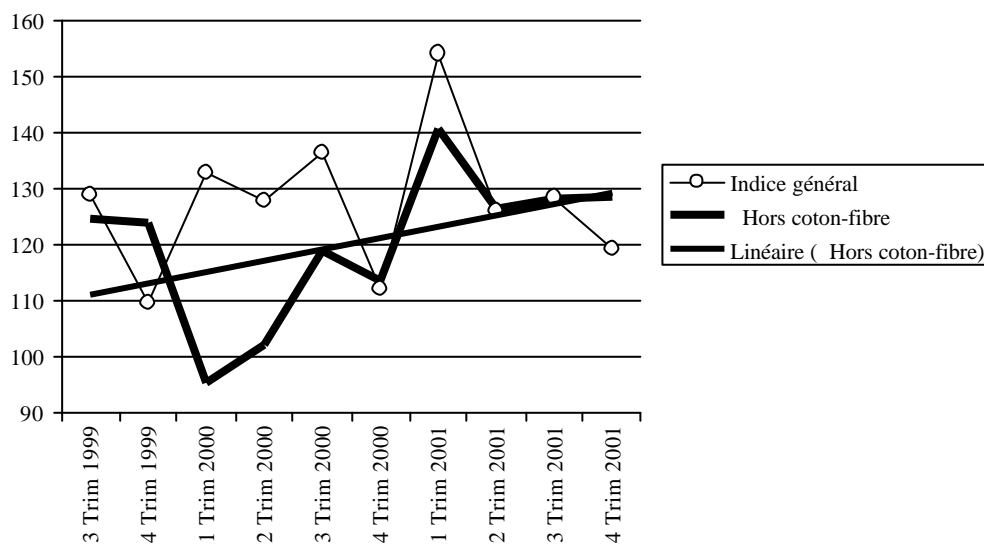
Ces indicateurs confirment ainsi l'existence d'une période de croissance exceptionnelle entraînée par plusieurs facteurs : le climat, l'aide internationale et les effets du projet Doba. Fin 2003 ou 2004, l'effet pétrole devrait commencer à l'emporter sur ces facteurs, avec néanmoins l'incertitude qu'il introduit du fait de la variabilité des cours du brut.

GRAPHIQUE 5.- STATISTIQUES MIROIR : L'EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PAYS DE L'OCDE AU TCHAD COMME ESTIMATEUR DE L'EVOLUTION DES IMPORTATIONS TCHADIENNES



Source : OCDE ; estimation Jumbo

GRAPHIQUE 6.- L'INCIDE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (L'IPIC) : UN INDICATEUR DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE TCHADIENNE



Source : INSEED

3.1.3.- Résultats des prévisions de croissance pour 2002 et 2003

TABLEAU 19.- ESTIMATIONS ET PREVISIONS DE CROISSANCE POUR LES ANNEES 2002 ET 2003

	2001	2002	2003	2004
<i>PIB FMI</i>	8,9%	10,8%	9,4%	nd
<i>BEAC</i>	8,1%	10,4%	nd	nd
Résultats Jumbo				
PIB	8,3%	13,7%	8,2%	64,6%
<i>PIB Hors pétrole</i>	8,3%	13,7%	5%	4%
Importations	59,0%	18,9%	-16,8%	1,2%
Consommation	-2,2%	11,6%	-0,1%	0,0%
ménages	-1,3%	10,8%	0,7%	-0,1%
administration	-12,9%	23,2%	-10,5%	1,7%
Investissement	99,7%	43,6%	-20,3%	-10,3%
public	-16,6%	101,7%	-3,0%	-12,4%
privé	235,5%	26,8%	-28,3%	-8,9%
Exportations	-6,5%	-2,9%	51,2%	298,9%
primaires	-7,4%	-4,9%	68,4%	365,3%
autres	-5,0%	0,3%	24,6%	159,9%

Source : Jumbo / AFD et FMI

En 2002 : une croissance à deux chiffres grâce au boum des dépenses d'investissement sur ressources extérieures

L'essentiel de la croissance de 13% prévue pour 2002 repose sur le doublement des dépenses publiques d'investissement. Le FMI prévoit effectivement dans le TOFE de 2002 un montant de 228 milliards de francs CFA contre un montant de l'ordre de 111 milliards l'année précédente. 100 milliards de plus sur un PIB en valeur de l'ordre de 1200 milliards de francs CFA se traduit par un surplus de croissance de l'ordre de 9 points (sans ce boum, le taux de croissance au Tchad pour 2002 serait de 4% environ). Ce sursaut des dépenses d'investissement est intégralement financé par l'aide internationale : 88,5 milliards de dons projets (contre 48 milliards l'année précédente) et 108 milliards de prêts (contre 51 milliards l'année précédente), auxquels il faut ajouter 51 milliards de financement exceptionnels (essentiellement : BAfD : 8 milliards ; Banque mondiale : 22 milliards et UE : 16 milliards). Ce boum s'explique par un effet de rattrapage des décaissements des bailleurs de fonds. Il convient néanmoins de noter que le taux de croissance de 13% sera atteint sous l'hypothèse que ces dépenses d'investissements inscrites au TOFE seront intégralement dépensées.

Les effets «Doba » et «HIPC » sont relativement négligeables sur la croissance de 2002. Le premier effet a en effet joué en 2001 (4 points de croissance supplémentaire)¹³, le second est relativement faible : en 2002 les allègements de dette due à HIPC sont de l'ordre de 13-14 milliards de francs CFA.

La consommation des ménages pourrait également jouer sur la croissance de 2002 : dans les zones rurales du fait de la bonne campagne vivrière 2001-2002, et du côté des zones urbaines, du fait des effets d'entraînement de la bonne conjoncture sur les petites et micro entreprises.

Enfin, on peut remarquer que les prévisions de croissance du modèle Jumbo de l'AFD sont plus optimistes que les estimations du FMI et celles de la BEAC.

En 2003 : le bénéfice des effets d'entraînement de la bonne conjoncture de 2002 et un avant-goût des bénéfices du pétrole

Nous supposons pour 2003, un retour à la normale : les investissements publics restent au même niveau que l'année précédente, la production vivrière est supposée suivre sa tendance de longue période. Néanmoins deux effets sont attendus : d'une part les effets d'entraînement du boum des dépenses d'investissement publiques que l'on devrait enregistrer en 2002, et d'autre part le démarrage en fin d'année de la production pétrolière.

En 2004 : l'arrivée du pétrole et une croissance de 65%

Le Tchad, fin 2003 ou en 2004, va devenir un pays pétrolier. Ainsi, entre 70 et 80 millions de barils de pétrole devraient gagner le large de Kribi au cours de l'année 2004. Le boum pétrolier pourrait se traduire en 2004 :

- par un taux de croissance de 65% ;
- par un supplément de l'ordre de 150 milliards de francs CFA dans les recettes de l'Etat, et une diminution concomitante du besoin de financement extérieur.

¹³ Les investissements liés au projet sont compensés dans l'équilibre emploi-ressources par des importations de même ampleur.

TABLEAU 20. PREVISIONS SUR LE TOFE (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)

	2000	2001	2002	2003
Recettes budgétaires inscrites dans TOFE FMI	80,2	91,7	107,3	126,3
Résultats JUMBO				
1. Recettes budgétaires	80,2	91,7	104,2	130,5
1.1. Recettes fiscales	68,3	78,6	90,5	101,5
Impôts intérieurs	38,6	45,3	50,9	57,7
impôts directs	25,8	31,6	33,1	37,9
taxes indirectes	12,8	13,7	17,8	19,8
Impôts sur le commerce extérieur	27,8	33,2	37,0	40,8
DTI/importations (y.c. pétrole)	24,5	30,0	33,8	37,1
exportations	2,2	2,1	2,1	2,6
autres	1,1	1,1	1,1	1,1
Autres recettes fiscales	1,9	2,2	2,6	2,9
1.2. Recettes pétrolières	0,0	0,0	0,0	14,0
1.3. Péréquation	0,0	0,0	0,0	1,0
1.5. Recettes non fiscales	11,9	13,1	13,7	14,1
2. Dons budgétaires	55,2	63,6	112,3	102,1
2.1. courants	7,2	10,4	15,7	0,0
2.2. projets	48,0	48,2	88,5	89,2
2.3. HIPC	0	5	8,1	12,9
3. Dépenses courantes	100,0	109,8	139,9	128,8
3.1. Personnel	50,2	56,7	64,1	66,3
3.2. Autres dépenses	39,5	39,2	60,7	50,1
3.3. Intérêts	10,3	9,2	12,1	11,4
extérieurs	8,9	8,6	10,3	9,6
intérieurs	1,4	0,6	1,8	1,8
3.4. Dépenses exceptionnelles	0,0	4,7	3,0	1,0
4. Dépenses de capital	103,3	110,5	228,1	224,7
Dépenses totales (3 + 4)	203,3	220,3	368,0	353,5
Solde courant (1 + 2 - 3)	35,4	45,5	76,6	103,8
Solde primaire courant (hors inv. et y c dons) : 1+2-(3-3.3)	45,7	54,7	88,8	115,3
Solde primaire (y.c. invest. et dons) : 1+2-(3-3.3)-4	-57,6	-55,8	-139,3	-109,4
Besoin de financement (engagements) : 1+2-3-4	-67,9	-65,0	-151,5	-120,9
Variation des arriérés ext. (+ = augm)	3,5	-2,4	0,0	0,0
Variation des arriérés int. (+ = augm)	-3,7	10,2	-4,8	-3,5
Besoin de financement (versements)	-66,4	-59,3	-156,3	-124,4
Financement extérieur net	40,7	51,4	126,9	104,1
Tirages	44,6	50,8	107,8	108,4
Amortissement	14,1	15,2	18,9	17,1
Allègement de dette (rééch.+annul.)	0,0	10,6	8,5	2,0
Autres financements extérieurs	10,2	5,2	29,6	10,7
Financement intérieur net	25,7	8,0	13,9	1,2
F.M.I. net	0,0	12,8	9,6	4,8
recettes de privatisation	2,8	0,0	5,2	0,0
autres	22,9	-4,8	-0,9	-3,6
(1) Ecart de financement (+ = excédent)	0,0	0,1	-15,4	-19,1
Ecart de financement FMI	0	0	-12,5	-22,7

Source : Jumbo / AFD et FMI.

3.2.- LES FINANCES PUBLIQUES EN 2002 ET 2003

Tous les éléments précédents déterminent les performances au niveau des recettes de l'Etat. A la différence du TOFE du FMI dont nous reprenons les dépenses inscrites, les recettes de l'Etat sont calculées par le modèle aux taux de pression fiscale de l'année précédente.

3.2.1.- Le TOFE prévisionnel : comparaison avec le TOFE FMI

Il apparaît sur le tableau précédent que le gap de financement en 2002 calculé par le modèle Jumbo est à peu de choses près au même niveau que celui du FMI. Cependant, grâce à un taux de croissance supérieur pour Jumbo (13,7% contre 10,8% pour le FMI), on aurait pu s'attendre à des recettes significativement plus importantes et donc à gap moindre que celui du FMI, voire même positif. On explique ceci par une différence notable entre notre méthode de calculs et celles du FMI.

Le modèle Jumbo calcule les recettes à taux de pression fiscale inchangé par rapport à l'année précédente, tandis que le FMI fait l'hypothèse d'une amélioration des performances fiscales (aux niveaux de l'émission, et du recouvrement).

3.2.2.- Les réformes structurelles attendues pour 2002

Les réformes négociées entre l'Etat tchadien et les institutions de Bretton Woods visent à accroître les recettes et à réduire "l'évaporation" dans les dépenses.

Le tableau suivant montre que le taux de pression fiscale au Tchad, mesuré par le ratio recettes budgétaires sur PIB, est le plus bas des pays de la zone franc. Avec une moyenne de 8% sur la période 1997-2001, ce taux est légèrement inférieur à celui du Niger (9%), très inférieur à ceux des pays non pétroliers de l'UEMOA, et plus de deux fois plus faible que la moyenne de la zone franc. Ceci s'explique par la part prépondérante de secteurs non fiscalisés ou difficilement fiscalisables dans le PIB : le secteur vivrier, le secteur du commerce. Le contre exemple est bien entendu le secteur pétrolier contrôlé entièrement par l'Etat. Au Gabon, par exemple, le taux de pression fiscale sur la période 1997-2001 est de 33%.

Le développement du secteur pétrolier au Tchad devrait porter le taux de pression fiscale dans ce pays de 8% en 2003 à 12% en 2004. Il est à craindre alors un certain relâchement dans les efforts menés aujourd'hui par le gouvernement pour accroître les revenus budgétaires, par le renforcement du contrôle ou des améliorations dans l'organisation des différentes administrations fiscales.

TABLEAU 21.- TAUX DE PRESSION FISCALE DANS LES PAZF (RECETTES BUDGETAIRES SUR PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne
Bénin	15%	15%	16%	17%	17%	16%
Burkina Faso	13%	13%	14%	13%	12%	13%
Côte d'Ivoire	21%	20%	19%	18%	19%	20%
Mali	15%	15%	15%	14%	14%	15%
Niger	8%	9%	9%	9%	9%	9%
Sénégal	17%	17%	18%	18%	18%	17%
Togo	14%	14%	14%	14%	14%	14%
UEMOA	17%	17%	16%	16%	16%	17%
Cameroun	15%	15%	15%	19%	17%	16%
Congo	28%	23%	27%	27%	30%	27%
Gabon	33%	34%	29%	34%	35%	33%
Guinée Equatoriale	17%	29%	20%	20%	22%	22%
RCA	8%	9%	10%	10%	11%	10%
Tchad	8%	8%	8%	8%	8%	8%
CEMAC	21%	20%	19%	23%	22%	21%
ZONE FRANC	19%	18%	18%	19%	19%	19%

Source : Jumbo / AFD

Le programme avec le FMI se concentre effectivement en grande partie sur la politique fiscale, en particulier :

- collecte de différents arriérés de revenus fiscaux, et notamment aux douanes, une plus grande fréquence des contrôles aléatoires aux deux postes les plus importants : le pont de Kousseri et l'aéroport de N'Djamena (sachant l'importance du commerce en fraude entre le Nigeria et le Tchad via le Cameroun, de tels contrôles inopinés seraient fortement lucratifs pour l'Etat, un audit des douanes est prévu mi-mai 2002) ;

- mise en place d'une procédure permettant de vérifier ex post si les importations déclarées comme étant destinées au projet Doba, et donc exemptées de droits de douane et de TVA, sont effectivement destinées à ce projet (le consortium des compagnies pétrolières a en effet négocié une exemption fiscale et douanière sur toutes les importations destinées au projet Doba ; ce manque à gagner s'élèverait au minimum à une centaine de milliards de francs CFA) ;

- enregistrement informatique de la base de données des douanes à travers l'utilisation de SYDONIA ;

- enregistrement informatique de l'unité des grands contribuables ;

- la mise en place de liaisons informatiques entre les douanes, l'unité des grands contribuables et le circuit de la dépense, avec la possibilité de partager et vérifier l'information sur les agents économiques et l'exécution du budget ;

- des recoupements devraient être faits entre les déclarations des entreprises et les contrats obtenus avec l'Etat pour diminuer l'évasion fiscale ;

- renforcement des moyens de la douane pour améliorer les recettes sur le bétail (source très importante de revenus potentiels au Tchad) ;

Du côté des dépenses, les mesures envisagées sont les suivantes :

- mise en place d'un nouveau circuit de la dépense avec la mise à jour deux fois par semaines des tableaux décrivant la dépense avec ses quatre phases (engagement, ordonnancement, liquidation et paiement) ;

- le suivi au niveau de la trésorerie des dépenses d'investissement à travers l'information mensuelle diffusée par les chefs de projet ;

- mise en œuvre d'un mécanisme de sécurisation des dépenses à travers l'exécution en fin d'année seulement des dépenses non prioritaires (autres dépenses que salaires, service de la dette et secteurs prioritaires) afin d'être toujours en mesure de financer les dépenses jugées prioritaires même en cas de chocs négatifs ;

- sur les recommandations de la Banque mondiale, un programme de dépenses à moyen terme devrait se mettre en place durant l'année 2002 (cf. mission Tomasi)

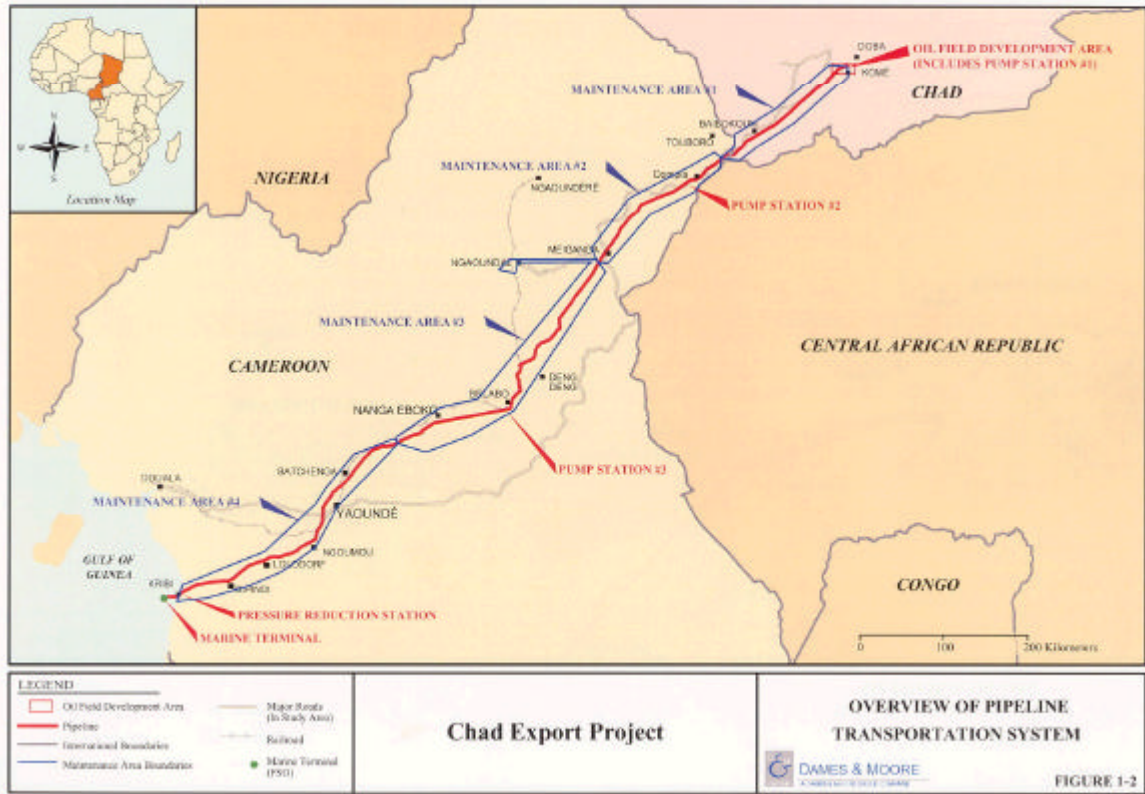
- changement dans le mode de paiements des fournisseurs et des fonctionnaires : remplacement du paiement en liquide par une émission de coupons à présenter à la banque

- introduction d'une double classification des dépenses : à côté d'une nomenclature par nature de la dépense, devrait se mettre en place en fin d'année une nomenclature fonctionnelle (dépenses classées par projet).

A côté de ses mesures spécifiques, les bailleurs de fonds encouragent le gouvernement dans la voie de la bonne gouvernance, à travers le renforcement des règles existantes et des institutions : il s'agit de comprendre un peu mieux les défaillances à travers des audits (des douanes, des marchés publics, ...), de les réduire en rendant publics ces audits, et de concentrer l'action du gouvernement sur des mesures destinées à améliorer la gouvernance (un nouveau code des marchés publics doit voir le jour courant 2002, la stratégie nationale de la gouvernance au Tchad est sur le point d'être adoptée).

Annexes

ANNEXE A.- LE TRACE DU PIPELINE DOBA (TCHAD) / KRIBI (CAMEROUN)



ANNEXE B.- LISTE DES ENTREPRISES TCHADIENNES DU SECTEUR FORMEL (SOURCE BEAC, N'DJAMENA, SERVICE DES ETUDES)

LISTE DES SOCIETES ET ETABLISSEMENTS																			
Branche	INDUSTRIES			AGRICULTURE/EL EVAGE			COMMERCE GENERAL			FINANCES PUBLIQUES			TRANSPORTS et TP			SERVICES			
Sociétés et Etablissements publics et privés	Société	Contact	Numéro	Société	Contact	Numéro	Société	Contact	Numéro	Société	Contact	Numéro	Société	Contact	Numéro	Société	Contact	Numéro	
	BDL	BEAC Mdou	69 14 16	DSA	MOUGA BE	52 54 34	SOCO A - TCHA	JEAN EMM.	51 60 22	TRESOR	MHT AHMA	52 59 89	SATOM	FOMEDJ U	51 60 67	SOTEL	ABELH AMI	52 13 90	
	BGT	TAHIR	52 86 56	DSEED	GOGNIN	52 31 64	TCHAMI TOYOT	DJABA	51 89 41	DIDP	PATCHO UN	52 38 70	SNER	ELOI ND.	52 26 02	AFRICA TOUR	KEMAD OU	52 45 63	
	MCT	MHT ZENE	51 59 33	SCCL	MORAM B.	51 29 07	CPA	KOSTA T.	51 80 57	DOUANES	Mme SAKAL	52 47 58	BNF	ALI MOUSSA	52 35 04	NOVOTEL	KANIK A P.	52 45 25	
	STEE	MAKO	52 29 43	ACACI A	KHALIF A	51 29 07	LABOREX	YANKA LBE	51 84 28	DIR BUDG IN	PATRIT	52 24 87	AIR AFRIQU E	DIENG CH.	52 25 45	CHARI	KREIC H	52 53 50	
	SOTEC	DOUDO UA	51 61 90	ABHS	ALI ABHS	51 00 76	TOTAL TCHAD	ABRAH AM	52 77 27	B.F.P	BAHAR ALL	52 25 90	CONCO RP			STAR NATION	BEASSI M	52 56 77	
	COTON TCH	BEAC Mdou	69 14 16	SANIM E	CHADAL LA	51 40 10	MOBIL TCHAD	MAKPO LO	52 92 09	CELLULE EC	KONDOL /M	52 38 88	AFCORP			SMAC		51 70 19	
	DHS	BEAC Mdou	69 14 16	SODE C	ABTOUR D.	51 29 26	SHELL TCHAD	MHT ADOU	52 74 90	FCT° PUBLI	KARAM BE	52 39 91				ACT			
	TCHADI PEI	MYENG AR	52 89 12	DRA	NGARBA RO	52 98 53	REPRO SERVIC	JEAN NEN.	52 59 48							GRAS SAVOYE			
	CST	MBAILA OU	52 78 26	ONDR	DJIMBA YE	52 54 32	SETEX	ABDELRA AHI	51 29 07										
	SOPCOT OD	BRAHIM N.	53 30 78																
	SMA	AZIBER T	52 98 61																
	COTEX																		

ANNEXE C.- LA LOI PORTANT GESTION DES REVENUS PETROLIERS

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Unité - Travail - Progrès

LOI N° 001 /PR/99

PORTANT GESTION DES REVENUS PETROLIERS

Vu la Constitution ;
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 30 Décembre 1998 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES.

Article 1 : La présente Loi a pour objet de déterminer les modalités de gestion des revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois (3) champs de KOME, MIANDOUM et BOLOBO.

Article 2 : Les revenus pétroliers sont constitués par des ressources directes et des ressources indirectes ;

Les ressources directes comprennent les dividendes et les redevances ;

Les ressources indirectes comprennent les impôts, taxes et droits de Douanes liés à l'exploitation pétrolière.

Article 3 : Les ressources directes citées à l'alinéa 2 de l'article 2 sont déposées sur le compte d'une institution financière internationale spécialement ouvert pour l'Etat Tchadien et appelé compte séquestre off-shore.

Elles sont réparties selon les modalités ci-après :

- 90% sont versées sur des comptes spéciaux du trésor logés dans une ou deux banques primaires de la place ;

OCT.10.2000 10:14AM WORLD BANK LEGAL 202 522 1593

NO.306 P.3/7

13-12-1999 18:08 DE INTERPRAD:NDJ TCHAD A

50012824738465 P.03

③

- Le reliquat de 10% est déposé dans un compte d'Épargne ouvert dans les conditions prévues à l'article 9 de la présente Loi.

Article 4 : Les ressources indirectes ; impôts, taxes et droit de Douanes sont déposées directement sur les comptes du Trésor Public.

Article 5 : Les différentes ressources citées à l'article 2 de la présente Loi sont intégralement inscrites au Budget Général de l'Etat.

Article 6 : L'affectation des revenus est effectuée selon les critères définis au Chapitre II de la présente Loi.

CHAPITRE II : DE L'AFFECTATION DES REVENUS

SECTION I : DES SECTEURS PRIORITAIRES ET DE LA REPARTITION REGIONALE.

Article 7 : Les ressources directes sont principalement affectées aux secteurs prioritaires.

Sont considérés comme prioritaires, les secteurs de la Santé Publique et des Affaires Sociales ; de l'Enseignement ; des Infrastructures ; du Développement Rural (Agriculture et Élevage) ; de l'Environnement et des ressources en eau.

Article 8 : Les ressources directes, constituées des dividendes et des redevances, déposées sur les comptes spéciaux prévus à l'alinéa 2 de l'article 3 ci-dessus sont affectées de la manière suivante :

- a) Quatre vingt pour cent (80%) sont destinés aux dépenses relatives aux secteurs prioritaires énumérés à l'alinéa 2 de l'article 7 ;
- b) Quinze pour cent (15%) sont destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courants de l'Etat, pour une période de cinq ans à compter de la date de production ;
- c) Cinq pour cent (5%) des redevances sont destinés aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution ;

#A4374 P.003

WORLD BANK-ALJMS

OCT.10.2000 10:30 202 473 8466

OCT.10.2000 10:15AM WORLD BANK LEGAL 202 522 1593 NO.356 P.4/7
 13-12-1999 15:08 DE INTBAFFRAD NDJ TCHAD A 90012024730466 P.04

Ce montant peut être révisé par décret tous les cinq ans en fonction des ressources disponibles, des besoins et de la capacité d'absorption de la région ;

La gestion de ce fonds ainsi que les modalités de contrôle se feront conformément aux textes en vigueur en matière de comptabilité publique.

SECTION 2 : DE L'EPARGNE.

Article 9 : Le reliquat de dix pour cent (10%) des ressources directes : redevances et dividendes mentionnées à l'article 3 de la présente Loi est déposé sur un Compte d'Epargne ouvert dans une institution financière internationale au profit des générations futures, conformément à la réglementation de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

CHAPITRE III : DES MECANISMES DE GESTION DES COMPTES SPECIAUX.

SECTION 1 : DU FONCTIONNEMENT.

Article 10 : Le mécanisme de gestion des comptes spéciaux obéit à l'orthodoxie budgétaire de l'Etat à savoir le respect des procédures d'approbation, de décaissement, de suivi et de contrôle du budget général de l'Etat.

Article 11 : Les comptes spéciaux sont logés dans une ou deux Banques Commerciales primaires de la place certifiées par la COBAC. Ils sont directement alimentés par le compte séquestre prévu à l'article 3 alinéa 1 de la présente Loi.

SECTION 2 : DES CRITERES DE DECAISSEMENT.

Article 12 : Les fonds déposés sur les comptes spéciaux en vue du financement des dépenses dans les secteurs prioritaires sont engagés conformément au programme de dépenses publiques élaboré chaque année par le Gouvernement.

Le programme s'inscrit dans un cadre triennal de développement et sert de référence à la loi de finances. Il fait l'objet d'une revue annuelle par le Gouvernement.

#1374 P.004

WORLD BANK-LEGAL

OCT.10.2000 10:31 202 473 8466

OCT.10.2000 10:15AM WORLD BANK LEGAL 202 522 1593 NO.356 P.5/7
 13-12-1999 15:09 DE INTBAFRAD NBJ TCHAD A 90212024738465 P.85

Les dépenses sur les recettes pétrolières dans les secteurs prioritaires viendront en sus du budget général de l'année fiscale précédent les premières recettes pétrolières selon le principe d'additionnalité.

Article 13 : Les demandes de décaissement de l'Ordonnateur du Budget Général de l'Etat doivent être effectuées conformément aux procédures prévues par la loi des Finances et être soumises à l'autorisation expresse du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières.

CHAPITRE IV : DES INSTITUTIONS DE CONTROLE.

Article 14 : Le contrôle de la mobilisation et de l'utilisation des revenus pétroliers est effectué séparément ou conjointement par le Contrôleur Financier du Ministère des Finances et de l'Economie, le CCSRP, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et le Parlement.

SECTION 1 : DU COLLEGE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES RESSOURCES PETROLIERES (CCSRP).

Article 15 : Il est institué un Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP).

Article 16 : Le CCSRP est composé de la manière suivante :

- un Magistrat, membre de la Cour Suprême ;
- un Député ;
- un Sénateur ;
- le Directeur Nationale de la B.E.A.C ;
- le Directeur du Trésor ;
- le Directeur du Pétrole ;
- le Directeur de la Planification et du Développement ;
- un Représentant des ONG locales ;
- un Représentant des Syndicats.

#4374 P.005

WORLD BANK-ARFMS

OCT.10.2000 10:21 202 473 8466

OCT.10.2000 10:16AM WORLD BANK LEGAF 202 522 1593 NO.356 P.6/7
13-12-1999 15:18 DE INTBAFRAD NDI TCHAD A 99012024738466 P.26

Article 17 : Les membres du CSRP représentant le Parlement, la Cour Suprême, les ONG nationales et les Syndicats sont désignés et nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois. (6)

Article 18 : Le CCSRP a pour mission de :

- a) vérifier la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des Finances.
- b) d'autoriser et de contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds.

Article 19 : Un Décret déterminera les modalités de fonctionnement, d'organisation et les conditions de contrôle et de surveillance exercés par le CCSRP.

SECTION 2 : DES AUTRES INSTITUTIONS DE CONTROLE.

Article 20 : Il est effectué par le Parlement, un contrôle des affectations des revenus pétroliers à travers l'adoption et le suivi de l'exécution du Budget Général de l'Etat.

Article 21 : La Chambre des Comptes de la Cour Suprême exerce un contrôle de légalité des dépenses de l'Etat par l'arrêt officiel des comptes des recettes et par le contrôle des dispositions légales sur la répartition des ressources entre le Budget général de l'Etat et les collectivités décentralisées ainsi que des dispositions régissant la Constitution des réserves ou le placement à l'étranger des ressources excédentaires.

SECTION 3 : DES MODALITES DE SUIVI

Article 22 : Le suivi de la mobilisation, de l'affectation et de l'utilisation des revenus pétroliers est assuré grâce à des audits et rapports produits périodiquement à l'attention du Gouvernement et notamment :

- les audits annuels de s comptes spéciaux et du Compte d'Epargne au profit es générations futures ;

#4174 P.006

WORLD BANK-ARFIM2

OCT.10.2000 10:32 202 473 8466

OCT.18.2000 10:16AM WORLD BANK LEGAT 202 522 1593
13-12-1999 15:11 DE INTERRAD NGJ TCHAD

NO.356 P.777
00012024738485 P.87

7

- Les rapports périodiques de gestion du Compte d'Epargne pour les générations futures et des comptes d'Epargne des éventuels surplus de financement ;
 - Les rapports périodiques du CCSRP ;
 - Les rapports et audits de la COBAC sur les Banques primaires assurant la gestion des comptes spéciaux, spécifiques ;
 - Les audits annuels des comptes d'exécution du Budget Général de l'Etat établis par la Chambre des Comptes ;
- Ces différents rapports et audits feront l'objet d'une publication annuelle par le Gouvernement.

CHAPITRE V : DES DISPOSITIONS FINALES :

Article 23 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 11 Janvier 1999

IDRISS DEBY

#4374 P.007

WORLD BANK-RTM3

OCT.10.2000 10:32 202 473 8466

ANNEXE D.- TERMES DE REFERENCES DE LA MISSION MACRO-ECONOMIQUE AU TCHAD

1.- But de la mission DME au Tchad

Dans le cadre des travaux macro-économiques et du suivi de la conjoncture en zone franc, Benoit Massuyeau doit se rendre au Tchad du mardi 16 avril au jeudi 25 avril 2002.

L'opportunité d'une telle mission au Tchad repose sur les éléments suivants :

a) Le pétrole :

- étude des bénéfices actuels du projet Doba (installations sur champs pétroliers, de l'oléoduc, projets divers accompagnant le projet),
- étude des bénéfices à venir avec les recettes publiques tirées de l'exploitation pétrolière (à partir de 2004)
- analyse des conditions permettant une utilisation optimale (en termes de croissance et/ou de lutte contre la pauvreté) de ces ressources budgétaires.

b) L'actualisation des données macro-économiques permettant d'améliorer nos estimations sur la croissance du PIB actuelle, notamment :

- estimation de l'impact macro-économique du projet Doba
- estimation de l'impact de la production agricole ;
- et estimation des flux non enregistrés avec le Nigeria et le Cameroun (élevage à l'exportation et produits pétroliers et manufacturés à l'importation)

c) Dégager des éléments d'appréciation sur l'impact de l'initiative PPTE depuis le passage en Club de Paris (juin 2001) dans la foulée du point de décision et les modalités d'affectation des ressources budgétaires dégagées par cette initiative.

2.- Liste des rendez-vous et documents souhaités

.. **Entreprises privées** pour évaluer l'activité conjoncturelle et les investissements réalisés dans le projet DOBA, et de manière générale, la conjoncture économique (Brasseries, cimenterie, ...)

.. **Deux grandes banques** de la place pour évaluer leur implication dans le financement du projet et, de manière générale, dans le financement de l'économie.

.. **COTONTCHAD**

· **Administrations Economiques tchadiennes** : pour conjoncture économique, investissements publics et comptes nationaux

Notamment nos correspondants dans le cadre des réunions de conjoncture et de prévision organisées par Afristat :

DANZOUNBE Pafroumi Patézéré	Direction de la Statistique
BACHAR Brahim Adoum	Ministère de la Promotion Economique et du Développement
DJAGBA BALANDI	Département des Etudes, BEAC

- Direction de la prévision ou service chargé au Ministère des Finances ou au Ministère de la Promotion économique : discuter avec les prévisionnistes compétents (voir contact M Bachar) ; rendez-vous également avec le correspondant d'Africalook (M. Ousmane Matar Breme)

- Direction de la Statistique :

- Directeur éventuellement

- M. Danzoumbé (voir contact ci-dessus)

- Des assistants techniques français éventuels au Ministère des Finances

♦ **BEAC nationale** : un Directeur des statistiques et des prévisions et M. Djagba Balandi (voir contact ci-dessus)

♦ **OBADA** : M. Djimasbé Ngaradoum (correspondant du réseau des observatoires des échanges transfrontaliers)

♦ **Bailleurs de Fonds** : les principaux au Tchad : FMI ; Banque mondiale (M. Gregor Binkert, Représentant Résident, rencontré lors d'une mission à Douala) ,UE et SCAC.

3.- Documents qui seront produits à la suite de la mission

a) Aide-mémoire : fin de mission

b) Rapport de mission : mai 2002

c) Chapitre du prochain rapport Jumbo de septembre 2002 distribué lors de la réunion des Ministres des finances et de l'économie des pays de la zone franc.

ANNEXE E.- LISTE DES PERSONNES RENCONTREES AU COURS DE LA MISSION

JEUDI 18 AVRIL

- Institut National de la Statistique et des Etudes économiques
M. Nabia Kana, Directeur
Mme Baya KEBIRI, Conseillère technique
M. Bachar (Brahim Adoum), Ingénieur statisticien
- Direction des Etudes et de la Prévision, Ministère des Finances
M. Dinanko NGONIBE, Directeur
- Direction de la Planification, Ministère de la Promotion Economique
M. Harba Kamis, Directeur
- Société Générale Tchadienne de Banque
M. Chemi KOGRIMI, Président Directeur Général
- Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
M. David KAMANO, Attaché de Coopération

VENDREDI 19 AVRIL

- Direction des Etudes, BEAC
M. DJAGBA Balandi
- Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad (BIAT)
M. Guy MALLET (Directeur Général)
- Institut National de la Statistique et des Etudes économiques
Mme Baya KEBIRI, Conseillère technique
M. Bachar (Brahim Adoum), Ingénieur statisticien

LUNDI 22 AVRIL

- Esso Exploration Inc
M. Ronald ROYAL, Directeur Général
- Délégation de l'Union Européenne
M. Spyros POLYCANDRIOTIS

- Banque mondiale,
M. Gregor BINKERT, Représentant Résident
- Fonds Monétaire International,
M. Laurence ALLAIN, Représentante Résidente

MARDI 23 AVRIL

- Conseil National du Patronat Tchadien
M. Marc MADENGAR BEREMADJI, Secrétaire Général
- Direction de la Dette, Ministère des Finances
M. Ousman Matar BREME , Directeur

MERCREDI 24 AVRIL

- Cellule Economique,
M. Bakhit, Coordonnateur

JEUDI 25 AVRIL

Restitution au service de coopération et d'action culturelle